

20 YEARS
FIGHTING HUNGER
WITH HUMAN RIGHTS
20 ANOS
COMBATIENDO
EL HAMBRE CON
DERECHOS
HUMANOS
20 ANS COMBATT
LA FAIM AVEC
LES DROITS

ANNUAL REPORT
MEMORIA ANUAL
RAPPORT ANNUEL

(2006)



ENGLISH

In 2006, the year of its 20th anniversary, FIAN International continued to defend the human right to adequate food of persons and groups who requested interventions against violations of this right. Also, in the context of international law we have contributed to further the standard setting of the human right to adequate food and to clarify States's and intergovernmental obligations towards its realisation. Close collaboration with global and local civil society groups and social movements has proven to be essential to challenge systems and settings that prevent the enjoyment and realization of this important right.

This report, written in English, French and Spanish languages, primarily reflects the international level of work of FIAN but also highlights some snapshots of the work at national level of the FIAN sections and coordinations worldwide.

Thanks to everybody for their commitment over the past 20 years, especially to Rolf Künemann, one of the founders of FIAN, who kindly provided facts and inspirational records of the organisation's earlier history.

ESPAÑOL

Durante el 2006, año de nuestro 20º aniversario, FIAN continuó la defensa de personas y grupos que solicitaron intervención en contra de violaciones de su derecho humano a una alimentación adecuada. Además, en el contexto del derecho internacional hemos contribuido a profundizar el establecimiento de estándares de este derecho humano y a clarificar las obligaciones intergubernamentales y de los estados para su realización. La estrecha colaboración con grupos locales y globales de la sociedad civil, y movimientos sociales ha probado ser esencial para desafiar sistemas y marcos que impiden el disfrutar de este derecho fundamental.

Esta memoria, escrita en Inglés, Francés y Español, refleja ante todo el trabajo internacional de FIAN, pero también parte del trabajo realizado por las secciones y coordinaciones a nivel nacional

Agradecemos a todos quienes contribuyeron durante los últimos 20 años, y especialmente a Rolf Künemann, uno de nuestros fundadores, quién proporcionó datos e inspiradoras anécdotas de los inicios de la organización.

FRANÇAIS

En 2006, l'année de notre 20ème anniversaire, nous avons continué à défendre le Droit à une alimentation adéquate des personnes et des groupes qui ont sollicité notre intervention dans des cas de violations de ce droit. Au niveau du droit international, nous avons contribué à faire avancer les critères du droit à une nourriture adéquate et à clarifier les obligations intergouvernementales et celles des Etats par rapport à sa réalisation. Notre étroite collaboration avec des groupes de la société civile, au niveau local et mondial, et avec des mouvements sociaux s'est avérée essentielle pour défier les systèmes et les cadres qui empêchent la jouissance et la réalisation du Droit à une nourriture adéquate.

Ce rapport est rédigé en anglais, en français et en espagnol et reflète avant tout le travail de FIAN au niveau international. Mais il présente aussi brièvement le travail des sections et coordinations de FIAN au niveau national.

Cette publication coïncide avec le 20ème anniversaire de FIAN. Un merci tout particulier à Rolf Künemann, un des fondateurs de FIAN, pour son rappel de quelques faits et ses anecdotes sur les premières heures de la vie de l'organisation.

FRANÇAIS

FIAN International, réseau d'information et d'action pour le droit à l'alimentation, a été fondé en 1986. C'était la première organisation internationale des Droits Humains à travailler à la réalisation du droit à l'alimentation, stipulé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux des Droits Humains. FIAN a des sections nationales en Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe ainsi que des membres individuels dans plus de 50 pays. FIAN est une organisation sans but lucratif, sans appartenance religieuse ou politique. FIAN a un statut consultatif auprès des Nations Unies.

VISION

FIAN a la vision d'un monde sans faim, où chaque personne a la pleine jouissance, en dignité, de ses Droits Humains, et particulièrement du Droit à une alimentation adéquate.

MISSION

FIAN met en évidence et réagit à des violations du Droit à une alimentation adéquate où qu'elles aient lieu. Nous attirons l'attention sur des pratiques injustes et des cas d'oppression qui empêchent les gens de se nourrir et de nourrir leur famille. Le combat contre la discrimination de genre et d'autres formes d'exclusion fait partie de notre mission. Nos efforts visent à assurer aux personnes l'accès aux ressources dont elles ont besoin pour se nourrir, maintenant et dans le futur.

CE QUE NOUS FAISONS

FIAN analyse et documente des cas concrets de violations du droit à l'alimentation. Nous faisons un travail de sensibilisation sur le droit à l'alimentation auprès des mouvements sociaux, des organisations non gouvernementales, des autorités de l'Etat et du public en général. Nous répondons à des demandes d'individus et de groupes dont le Droit à une alimentation adéquate est menacé ou a été violé et nous essayons de trouver du soutien. Par des campagnes de lettres, du plaidoyer et le recours au droit nous exerçons une pression publique afin de rappeler aux gouvernements leur responsabilité par rapport à des violations du droit à une nourriture adéquate. Nous suivons les cas jusqu'à ce que les victimes obtiennent réparation. Aux Nations Unies et auprès d'autres organismes juridiques, nous plaidons pour le respect des Droits Humains dans le but de renforcer et améliorer leur protection.

MOT DU PRESIDENT

Sigrun Skogly, Présidente, FIAN International

C'est pour moi extraordinaire de préfacier ce rapport annuel de FIAN en l'année de son vingtième anniversaire. J'étais présente lors de la fondation de FIAN à Heidelberg en 1986 et c'est avec beaucoup de plaisir que je félicite l'organisation et ses membres pour les succès obtenus durant les vingt dernières années. C'est aussi impressionnant d'observer le travail sans relâche de tant de personnes au sein de l'organisation ou dans son entourage au long de ces années.

Si l'on repense au passé, il apparaît clairement que c'est FIAN qui a mis le droit à l'alimentation au premier plan. Mais pas uniquement le droit à l'alimentation. FIAN a été l'une des premières organisations à se concentrer sur les droits économiques, sociaux et culturels et a été un vrai catalyseur en consacrant beaucoup d'efforts à la clarification du contenu de ces droits. FIAN a aussi démontré par son travail qu'il était logique et nécessaire de travailler étroitement avec les victimes de violations du droit à l'alimentation. Le partenariat avec des gens du monde entier dont les moyens de subsistance ou la survie sont menacés a été l'une des grandes forces de l'organisation pendant les deux dernières décennies.

2006 a été aussi l'année des changements, notamment avec le départ de Michael Windfuhr. Michael qui avait travaillé pour FIAN depuis les tous

débuts a quitté son poste de secrétaire général pour devenir directeur des Droits humains chez Brot für die Welt (Pain pour le monde). Mais il reste un excellent et ardent ami de FIAN. C'est Flavio Valente que l'organisation a eu le plaisir d'accueillir pour le remplacer. Flavio a quitté son poste de Rapporteur Spécial pour le Droit à l'alimentation au Brésil pour rejoindre l'équipe de Heidelberg en février 2007. Il continuera avec compétence le solide travail mené au cours des deux dernières décennies.

Un anniversaire ce n'est pas seulement le moment de commémorer le passé, c'est surtout de regarder en avant. L'organisation a mûri et est maintenant grandement respectée au niveau national et international. Une telle considération implique des responsabilités. Les défis sont nombreux et il nous faut y faire face. Le nombre de personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition ne recule pas, et ces individus et ces groupes sont victimes de violations à leur droit à l'alimentation. Le Conseil International de FIAN qui s'est réuni en septembre 2006 a donné à l'organisation un mandat ambitieux pour les deux prochaines années. Justiciabilité du droit à l'alimentation, droit à l'eau, suivi des politiques des Etats par rapport au droit à l'alimentation, réforme agraire, obligations extraterritoriales, avec le souci que les questions de genre soient prises en compte dans tout le travail, voilà quelques thèmes.

Ce mandat souligne la nécessité d'un travail sérieux et coordonné, avec des priorités. Il laisse aussi entendre que le Comité exécutif international (CEI), les sections et tous nos membres doivent soutenir le Secrétariat international ainsi que les secrétariats nationaux dans le travail quotidien de l'organisation. Nous sommes reconnaissants à notre équipe pour sa détermination et son courage, ainsi qu'aux membres et aux volontaires des sections et coordinations de FIAN de par le monde pour leur soutien.

Pour aider l'organisation et guider son travail, le Conseil International a élu un nouveau CEI bien fort. Le CEI est équilibré au niveau du genre (sur les 9 membres, 4 sont des femmes) et de l'appartenance géographique (Amérique latine, Afrique, Europe et Asie). Le CEI s'est engagé à faire tout son possible pour respecter le mandat qui lui a été confié par le Conseil International, et, personnellement, je considère que c'est un privilège de faire actuellement partie de l'équipe.

LE DROIT A UNE NOURRITURE ADEQUATE. LES PROBLEMES MONDIAUX CONTEMPORAINS, DE FUTURS DEFIS POUR FIAN

Flavio Valente, Secrétaire Général de FIAN International

C'est un grand honneur pour moi ainsi qu'un énorme challenge d'avoir été choisi comme nouveau Secrétaire Général de FIAN en l'année où l'organisation célèbre son 20ème anniversaire. En soutenant les victimes de violations du droit à une nourriture adéquate partout dans le monde, en donnant une visibilité à leur appels à la justice et en faisant en sorte qu'ils soient entendus, FIAN joue un grand rôle.

Le travail réalisé par les sections, les coordinations, les membres et les volontaires de FIAN avec le soutien du Secrétariat international a été crucial pour protéger et promouvoir le droit à l'alimentation, ainsi que d'autres droits économiques, sociaux et culturels (DESC), et le mettre à l'ordre du jour des politiques. La Déclaration Internationale des Droits Humains est le résultat du combat millénaire des peuples contre l'oppression et la discrimination, et elle peut être, pour les mouvements sociaux, les organisations populaires et la société civile, un outil puissant pour tenir les Etats et les organisations intergouvernementales responsables en vertu de leurs engagements répétés au titre des pactes et conventions.

FIAN a aussi contribué à faire du droit à l'alimentation le premier droit ESC pour lequel les Etats sont parvenus à un accord sur des directives pour le concrétiser. Le grand défi qui se pose maintenant est de garantir que les mesures proposées soient appliquées et rendues accessibles à tous, et tout spécialement à ceux qui risquent le plus de voir leur droit à une nourriture adéquate violé.

Il est urgent d'y parvenir car on ne note aucun progrès pour atteindre l'objectif pourtant modeste du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, qui était de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre des personnes sous-alimentées. Depuis lors, ce nombre est passé de 824 à 869 millions. La grande majorité est composée de population rurales et de femmes. Chaque année, près de 6 millions d'enfants meurent de malnutrition ou de problèmes liés à la faim. De plus la croissance physique, psychique et émotionnelle de centaines de millions d'enfants ainsi que leur développement sont gravement affectés par la malnutrition aiguë et chronique. Chaque jour on crée plus de faim et de malnutrition...

Parallèlement, la majorité des gouvernements continuent à engager des ressources publiques à mettre en place des modèles de développement économique basés sur le marché. Ainsi que le démontrent de nombreux cas, cette décision ne fait qu'augmenter les privilèges d'un petit nombre, au niveau national et international. Elle aggrave les inégalités, et elle reproduit et crée journellement des situations qui mènent à la faim et à des violations du droit à une nourriture adéquate. Dans une économie globalisée, il est, aujourd'hui plus que jamais, important d'intensifier le combat pour que les gouvernements et les institutions intergouvernementales soient tenues de respecter leur obligations par rapport aux droits humains, y compris l'obligation de réguler les activités des compagnies transnationales et des organisations financières internationales et commerciales.

FIAN-International continuera certainement à jouer un rôle central dans le combat pour la primauté des droits humains sur les intérêts économiques et politiques de toutes sortes. Pour y parvenir, l'organisation devra s'adapter aux nouvelles tâches que suscitera la réalité du monde. Il faudra notamment adapter et achever le processus de développement institutionnel.

Nous devons chercher ensemble comment mieux promouvoir le droit à une nourriture adéquate pour réduire la faim et la malnutrition dans le monde.

Voici les principales tâches à mener :

- 1 Renforcer la documentation de cas et le travail de lobby au niveau national et international;
- 2 Travailler à ce que les dispositions du droit à une alimentation adéquate soient incluses dans les politiques et les programmes des Etats, y compris l'établissement de mécanismes de recours;
- 3 Intensifier le suivi par la société civile des actions des Etats en relation avec la promotion et la protection du droit à l'alimentation;
- 4 Continuer le travail de plaidoyer et de lobby pour le droit à l'alimentation au niveau international; intensifier le combat pour un Protocole Facultatif;
- 5 Clarifier les obligations extraterritoriales des Etats en relation avec la promotion et la protection du droit à l'alimentation et identifier les outils pour qu'elles soient respectées.

A ce moment crucial de l'histoire du monde, les sections, les coordinations, les membres et les volontaires de FIAN, de même que les instances de décision devront être créatifs pour tirer parti des forces qui existent et de l'histoire, pour construire une organisation encore plus forte, capable de répondre aux demandes de la réalité actuelle et de continuer à jouer un rôle important dans le combat mondial pour un monde sans faim, sans sous-alimentation et sans injustice.

Je suis sûr qu'ensemble nous pouvons y arriver!

ACCÈS À LA NOURRITURE ET À L'EAU: IMPACTS DES CAMPAGNES DE LETTRES DE FIAN EN 2006

Dans les vingt dernières années, FIAN a travaillé sur plus de 400 cas de violation du droit à l'alimentation impliquant des centaines de milliers de victimes. Le travail de cas et les interventions de FIAN sont au cœur du travail de l'organisation. Le Conseil International de 2006 a souligné leur importance cruciale et a entamé une discussion stratégique pour diversifier et étendre ce secteur du travail de FIAN.

Les actions urgentes de FIAN sont des campagnes internationales de lettres auxquelles toute l'organisation, et beaucoup d'autres, participent. Les actions du réseau d'urgence sont des campagnes de lettres spécifiques à la Campagne Globale pour la Réforme Agraire. En 2006 le Secrétariat international a lancé 16 actions urgentes FIAN et 6 actions du réseau d'urgence. Parmi les pays ciblés, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, les Philippines, la Corée du Sud, et la Turquie/UE.

La majorité des campagnes de lettres étaient en relation avec des problèmes de terre : expulsions forcées de communautés paysannes dans l'intérêt de l'agro-business, mines, barrages et autres industries. Dans tous les cas, le gouvernement, l'appareil judiciaire étatique et la police étaient impliqués dans la violation du droit des paysans à se nourrir. Des dizaines de milliers de personnes étaient concernées. Parfois, l'intervention de FIAN n'a pas eu lieu en réaction à une violation, mais a essayé d'être préventive. Tel est le cas pour Singur où FIAN est intervenu deux fois (0715 et 0722) par des actions urgentes. En jeu le droit à l'alimentation de 15,000 paysans menacés par une unité de fabrication de voitures de la compagnie indienne, Tata Motors, à Singur, dans le district de Hooghly, Bengale Occidentale. Quand le gouvernement a commencé à acquérir le terrain pour l'usine de voitures en juin/juillet 2006, le Premier Ministre du Bengale Occidentale avait déclaré que l'acquisition des terres serait terminée en octobre de cette année. Cependant, la pression soutenue des organisations en Inde et dans d'autres pays a jusqu'à présent empêché le gouvernement d'acquérir ces terres.

Un autre cas près d'être résolu est celui de San Isidro (Mexique). Les terres de 300 familles de paysans ont été usurpées par Nutrilite, une filiale mexicaine de la compagnie transnationale Amway. Celle-ci a commencé des travaux sur les terres de la communauté en érigeant des digues et en creusant des puits et en coupant l'alimentation en eau des paysans. Un document de soutien aux demandes de la compagnie fut signé sans la participation de l'assemblée générale de l'éjido. Le leader de la communauté intenta un procès à la compagnie pour demander la protection des droits fonciers. La communauté résista aussi et demanda à FIAN son soutien. Ce cas est ainsi devenu un cas de longue haleine pour FIAN et il est resté en attente dans différents tribunaux pendant des années. Pour accélérer le processus, FIAN lança une campagne de lettres (0620) adressée à la 9ème Cour de México. Le Tribunal prononça un jugement favorable aux paysans qui confirmait leurs droits fonciers. FIAN s'assurera que le jugement du Tribunal est effectivement appliqué afin que les paysans puissent retrouver le contrôle de leurs terres.

Il convient par ailleurs de s'intéresser à deux différents types de cas où FIAN est intervenu et qui ont eu un impact considérable, tous les deux en Inde. L'un est la campagne de lettres 0610 sur le droit à l'eau dans le bidonville de Jaibheem Nagar près de la ville de Meerut, Uttar Pradesh (voir boîte). L'autre, l'action urgente 0603 traitait de l'insuffisance des programmes sociaux de l'Etat dans une communauté tribale Chenchu dans le district de Mahabubnagar, Andhra Pradesh, qui avait conduit à ce qu'une femme Chenchu, Katraju Lakshmi, meure de faim en février 2006. Puisque ces familles étaient dépourvues de possibilités de se nourrir elles-mêmes pour des raisons hors de leur contrôle, l'Etat avait l'obligation de donner accès à l'alimentation à la communauté. Cependant, à cause du manque de diligence des autorités locales, les programmes sociaux n'étaient pas mis en œuvre. Parce qu'ils mouraient de faim, près de 600 tribaux Chenchu ont émigré vers le très lointain Etat de Meghalaya, où ils ont travaillé dans la construction en tant que travailleurs asservis. Katraju Lakshmi était l'une d'entre eux et elle est morte suite à des problèmes de santé dus au manque de nourriture. Ce cas particulier illustre les manquements de l'Etat quant à la protection de l'accès à la terre et à l'eau et quant à la fourniture d'autres ressources ou d'un travail adéquat, et donc la violation du droit à se nourrir soi-même.

La situation des femmes asservies est encore pire que celle des hommes à cause de la discrimination salariale et des menaces à leur sécurité physique. Après la campagne internationale de lettres lancée par FIAN,

le gouvernement a pris des mesures pour ramener les tribaux à Andhra Pradesh. Plus de 300 des tribaux qui y sont retournés ont été employés dans le cadre de "La Loi de Garantie d'Emploi Rural National" maintenant mis en œuvre dans le district. Le Dr Manmohan Singh, Premier Ministre de l'Inde et Madame Sonia Gandhi, présidente de «L'Alliance de l'Unité Progressiste» ont visité le district pour évaluer l'action du gouvernement à ce sujet.

Un autre intervention réussie de FIAN qui fut lancée en 2005 est la généralisation des repas scolaires dans tout l'Etat d'Uttar Pradesh dont bénéficient 17 millions d'enfants. Le 16 juin 2006, le Gouvernement indien a décidé d'augmenter sa contribution aux repas scolaires de 1 roupie par enfant à 1,50 roupie à partir de juillet 2006 (1 Euro = 55 roupies). Les gouvernements des Etats de l'Uttar Pradesh et Uttaranchal ont répondu en ajoutant une demi roupie de plus ainsi que le suggérait le gouvernement indien. Cette augmentation de 1 roupie à 2 roupies par enfant aidera à améliorer la qualité des repas de midi. C'était une des demandes de FIAN. Sa réalisation sera suivie de près.

LISTE DES INTERVENTIONS DE FIAN EN 2006

LETTRES DE PROTESTATION / CAS

0622UIND - Inde

15 000 paysans confrontés à la violence d'Etat et à une menace d'expulsion à Singur, Inde

0621UARG - Argentine

Expulsion violente de familles indigènes paysannes en Argentine

0620AMEX - Mexique

Une compagnie transnationale essaie d'accaparer des terres et l'accès à l'eau au Mexique

0619AHND - Honduras

Répression de paysans, Vallecito/Colón

0618UPER - Peru

Le projet minier "Rio Blanco" au Pérou menace le droit à l'alimentation et à l'eau.

0617UHND - Honduras

Harcèlement de paysannes qui luttent pour une terre pour se nourrir.

0616UTUR - Turquie

Contestation de garanties de crédit à l'exportation pour le barrage d'Illisu par les gouvernements autrichien, allemand et suisse

0615UIND - Inde

Droit à l'alimentation de 15 000 paysans menacé par une usine de fabrication de voitures à Singur, Bengale occidentale

0614ECU - Equateur

L'Institut National pour le Développement agricole (INDA) chasse pour la seconde fois des paysans du terrain "La Yuca"

0613UIDO - Indonésie

Le ministère des Forêts menace le droit à l'alimentation des paysans des Célèbes du Sud

0612UGTM - Guatemala

Violation du droit des paysans à se nourrir sur la plantation de café Nueva Florencia

0611UBRA - Brésil

Des paysans de Lagoa Nova, Sergipe, demandent le retrait d'une compagnie de canne à sucre de leurs terres légitimes

0610UIND - Inde

A cause de la négligence de l'Etat, 10 000 personnes souffrent du manque d'eau potable à Jai Bheem Nagar à Meerut, Uttar Pradesh

0609APHL - Philippines

Assassinat d'un dirigeant paysan à Panabo City, Davao del Norte, Mindanao

0608AKOR - Corée du Sud

Le plan d'extension militaire des Etats-Unis menace le droit à se nourrir eux-mêmes de 200 producteurs de riz à Daechuri, Pyeongtaek, Province de Gyeonggido

0607UPHL - Philippines

Des paysans sans terre victimes de harcèlements et de la faim dans la péninsule de Bondoc, Province de Quezon

0606ACOL - Colombie

Violation des droits des paysans de Cimitarra

0605AHND - Honduras

Les paysans de la coopérative Cristóbal Castro menacés d'expulsion

0604UPHL - Philippines

Des activités minières menacent le droit à l'alimentation de milliers de personnes sur l'île de Rapu-Rapu, Albay

0603UIND - Inde

La non application des programmes sociaux de l'Etat conduit 600 tribaux Chenchu à la servitude et à la mort d'une femme en Andhra Pradesh.

0602UARG - Argentine

Harcèlement de communautés paysannes menacées d'expulsion forcée à Santiago de Estero

0601UBRA - Brésil

Expulsion forcée d'indigènes Tupinikins et Guaranis de leurs terres par la police fédérale et la compagnie Aracruz Cellulose, Aracruz, Espírito Santo

LETTRES OUVERTES

20.11.06 - Inde

Expulsion imminente de paysans à Singur

05.10.06 - Equateur

Menace d'expulsion forcée, La Libertad

20.07.06 - Inde

15,000 paysans menacés d'expulsion à Singur, Hoogly, Bengale occidentale

18.07.06 - Guatemala

Violation du droit des travailleurs à se nourrir, Nueva Florencia

17.07.06 - Paraguay

Répression d'une protestation de paysans

03.07.06 - Inde

Retards et irrégularités dans la mise en place du NREGA en Uttar Pradesh

26.06.06 - Ghana

Nouvelle pollution par le cyanure à la mine de Bogoso Gold Limited

10.05.06 - Russie

Nouveau code forestier de la fédération de Russie

24.05.06 - Philippines

Des paysans du KMBP poursuivis en justice

23.05.06 - Equateur

Massacre présumé de la nation Taromenane à Yasuni

12.05.06 - Bolivie

Régularisation du territoire indigène, Monte Verde, Sucre

11.05.06 - Honduras

Expulsion forcée imminente des paysans de la coopérative "Cristobal Castro"

11.05.06 - Corée du sud

Expulsion forcée des fermiers Daechuri

04.05.06 - Inde

Violations du Droit à l'alimentation des mineurs du Rajasthan

26.04.06 - Philippines

Assassinat d'un militant des Droits Humains de FIAN

24.04.06 - Guatemala

Le vote de Sipakapa contre la mine d'or Marlin confirmé par la Cour Constitutionnelle

18.04.06 - Inde

La construction du barrage de Sardar Sarovar menace les gens de la vallée de la Narmada

MISSIONS D'INVESTIGATION

Avril 2006 - Malawi

Le droit à l'alimentation au Malawi. La mission était guidée par Droits et Démocratie et FIAN International.

Mai-Juin 2006 - Paraguay

Violations présumées des droits humains des communautés paysannes et indigènes du Paraguay. La Mission était composée de délégués de FIAN International et La Via Campesina ainsi que d'un observateur de Misereor, l'organisation épiscopale catholique allemande pour la coopération au développement. La mission a été réalisée dans le cadre de la Campagne globale pour la réforme agraire.

Juin 2006 - Philippines

Anarchie et impunité des grands propriétaires aux Philippines. La mission internationale d'investigation sur la réforme agraire a fait état des violations des Droits Humains aux Philippines

Décembre 2006 - Inde

Violations du droit à l'alimentation et à l'eau au Karnataka et au Tamil Nadu liées à des menaces d'expulsion, au déni de titres fonciers, au manque d'accès à l'eau et aux déficiences dans la mise en œuvre du système public de distribution (PDS) en Inde. La mission était constituée de représentants d'Allemagne, de Norvège, de Suisse et des Etats indiens d'Andhra Pradesh, du Karnataka et du Tamil Nadu

CAMPAGNE MONDIALE POUR LA REFORME AGRAIRE: UN TOURNANT DANS L'AGENDA INTERNATIONAL?

En 2006, la Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire (ci-après nommée « campagne ») a poursuivi son travail visant à soutenir les mouvements paysans qui luttent en faveur d'une réforme agraire dans leurs pays. La Campagne a également de plus en plus encouragé le travail de lobby au niveau international tendant à faire de la réforme agraire une priorité sur l'agenda des politiques agraires, des droits humains et de la coopération au développement. La Campagne fut initiée en 1999 par le mouvement paysan international Via Campesina et par FIAN. Le Réseau de Recherche et Action sur la Terre a très vite rejoint la Campagne afin d'aider les activistes de la réforme agraire en matière de recherche et de renforcement des capacités.

L'un des instruments principaux de la campagne, le réseau d'urgence, a lancé sept actions urgentes en 2006 afin de soutenir les luttes pour l'accès à la terre au Honduras, en Colombie, Corée du Sud, Philippines, Equateur et Mexique.

Une mission d'enquête a été effectuée en juin 2006 au Paraguay. Elle a analysé six cas dans tout le pays. Cette enquête relate en détail des pratiques d'expulsion largement répandues, ordonnées par la justice et exécutées par la police, parfois avec une extrême brutalité. En raison de la culture étendue du soja, les leaders paysans et indigènes font face à une grande répression et destruction de leurs moyens de subsistance. Les participants à la mission ont également identifié un manque de ressources et de capacités institutionnelles de l'Institut de la réforme agraire ; de ce fait, le rythme du programme de mise en œuvre de la réforme agraire est insignifiant. Ils ont constaté aussi un manque de capacités institutionnelles suffisantes visant à reconnaître et protéger effectivement les droits des indigènes à la terre et au territoire. Il est prévu de présenter les résultats de la mission en mars 2007 auprès de la Commission inter-américaine sur les droits humains à Washington, et, plus tard, en novembre 2007, à Genève, auprès du Comité des Nations Unies sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels lorsque le Paraguay devra faire rapport à cette institution de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

Particulièrement tragique pour FIAN fut l'assassinat d'Enrico Cabanit, le Secrétaire Général de UNORKA, la Coordination nationale des organisations autonomes des populations rurales locales, aux Philippines. Il était également membre du Conseil d'administration de FIAN-Philippines. FIAN a grandement bénéficié de son engagement envers la défense des droits des sans terre et de son dévouement au droit humain à l'alimentation. Aussitôt après que plusieurs organisations aux Philippines aient rapidement demandé une enquête ainsi que des informations sur le meurtre de M. Cabanit, Kristin Kjaeret de FIAN-Norvège, a participé à une mission d'enquête internationale aux Philippines en juin 2006. Les organisations ont sollicité une enquête sur les meurtres d'autres paysans activistes ayant fait face à une répression croissante en 2006.

L'événement marquant pour la Campagne en 2006 fut, sans aucun doute, la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). Presque 30 ans après la première Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural en 1979, l'organisation internationale des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et le gouvernement brésilien ont accueilli la Conférence, du 6 au 10 mars 2006, à Porto Alegre, au Brésil.

Du point de vue de la Campagne, la CIRADR représente une contribution majeure - sur le fond comme sur la forme - aux débats et actions nécessaires à la réforme agraire et au développement rural dans les années à venir. L'innovation de la CIRADR repose sur la participation des mouvements sociaux ruraux et d'autres organisations de la société civile aux discussions, sur le même pied d'égalité que leurs gouvernements. En respectant l'autonomie des organisations de la société civile, la CIRADR est l'un des rares exemples de conférences gouvernementales au niveau international offrant aux mouvements sociaux ruraux et autres représentants de la

société civile assez d'espace et de possibilités pour influencer de manière effective les résultats de la conférence. Ainsi, la Déclaration finale de la CIRADR contient un nombre important de directives pertinentes pour l'action gouvernementale telles que:

- La reconnaissance des Directives Volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate comme élément essentiel lorsque des considérations de développement rural sont en jeu. L'entière et l'égalité du droit pour les femmes rurales d'avoir accès à la terre et aux autres ressources sont particulièrement importants.
- La réalisation de réformes agraires appropriées, surtout dans les zones soumises à de fortes disparités sociales, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire comme moyen d'élargir de façon durable l'accès à la terre et autres ressources ainsi que le contrôle de celles-ci. La réforme agraire ainsi que les autres efforts en vue de l'éradication de la pauvreté rurale devraient prendre en compte la préservation et la conservation de la terre, de l'eau et des autres ressources naturelles.
- La reconnaissance de l'importance de l'agriculture familiale et traditionnelle, ainsi que des autres petits producteurs et la nécessité de renforcer l'appui à l'utilisation à petite échelle des ressources naturelles productives en faveur de l'agriculture familiale et des petits producteurs, en particulier les femmes, les indigènes, les communautés vivant de la chasse et de la pêche, les pasteurs, les paysans et les sans terre, afin d'assurer la sécurité alimentaire et des moyens d'existence durables.
- La nécessité de renforcer les marchés locaux et nationaux et de trouver un équilibre entre la politique nationale, les disciplines internationales et les engagements.
- La nécessité de renforcer le rôle de l'Etat pour développer et mettre en œuvre des politiques de développement plus justes et centrées sur les populations ainsi que des programmes visant à assurer la sécurité alimentaire et le bien-être de tous les citoyens.
- La reconnaissance des organisations travaillant pour la souveraineté alimentaire.

La Campagne Mondiale pour la Réforme Agraire espère que la CIRADR constitue le début d'un nouveau processus visant à re-examiner l'esprit actuel des politiques de développement rural et d'accès à la terre dans le contexte des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre dans les dernières décennies. Parallèlement, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile ont sévèrement critiqué l'absence de plusieurs gouvernements à la Conférence. Seuls 80 pays parmi les 188 invités à la Conférence de la FAO ont envoyé des délégations à Porto Alegre. Aucun Chef d'Etat n'était présent. Les organisations de la société civile ont également reproché aux gouvernements leur faible soutien à la lutte contre la faim en réduisant le budget de la FAO et de plusieurs programmes nationaux pour le développement rural et la réforme agraire.

Parallèlement à la Conférence de la FAO, des mouvements sociaux de sans terre, des femmes rurales, des artisans, des pêcheurs, des petits paysans, des travailleurs ruraux, des indigènes, des jeunes ruraux, des pasteurs nomades et des communautés de la forêt de tous les continents se sont également rassemblés au Brésil pour le Forum "Terre, Territoire et Dignité". Le Comité international des ONG et organisations de la société civile pour la Souveraineté alimentaire a facilité l'organisation de cet événement. Le Forum était un espace indépendant et autonome visant à débattre et à articuler les procédures et propositions de manière à contribuer à l'action des mouvements sociaux, et à la Conférence intergouvernementale. Les deux conférences ont communiqué de différentes manières, par exemple à travers un débat entre la société civile et les Etats, et par la transmission d'une Déclaration de la société civile représentant un large éventail d'organisations de sans terre et de la société civile. La Déclaration du forum parallèle fait partie des documents de la Conférence et a eu une large résonance à la base.

FIAN a été élu coordinateur du groupe de travail sur la réforme agraire par le Comité international d'organisation et depuis, travaille sur le suivi de la Déclaration de la CIRADR. Malgré l'opposition de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon au suivi de la Déclaration

de la CIRADR, en décembre 2006, le Directeur général de la FAO a alloué des fonds à des projets de mise en œuvre au niveau national des décisions prises à la CIRADR.

La réforme agraire et les politiques de développement rural sont en train de revenir à l'ordre du jour de l'agenda international. A présent, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile doivent relever le défi de profiter d'opportunités comme celles qu'offrent la Déclaration de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural afin d'influencer et orienter les politiques dans les années à venir. FIAN espère que la Bolivie et le Népal en seront les deux premiers exemples.

LE GENRE FAIT LA DIFFÉRENCE

Lorsque le droit à l'alimentation est violé ou menacé, les femmes et jeunes filles sont généralement les plus sévèrement touchées. Bien que les principes d'égalité de genre soient consacrés par le droit international, ainsi que par les constitutions et législations nationales, la jouissance de facto du droit de se nourrir est bien trop souvent biaisée par la dimension genre.

Les femmes sont les principales productrices agricoles. En Afrique subsaharienne par exemple, les femmes produisent jusqu'à 80% de l'alimentation de base. La FAO ainsi que d'autres organisations estiment encore que plus des deux tiers de personnes souffrant de la pauvreté dans le monde, et donc de la faim et de la malnutrition, sont des femmes. Face à ce constat, FIAN ne reste pas silencieux. Le respect de la dimension genre est devenu l'un des objectifs centraux de l'organisation pour combattre efficacement les violations du droit à se nourrir. En effet, de plus en plus, la dimension genre devient un axe transversal dans différents secteurs du travail de FIAN, en particulier depuis le début de l'année 2006.

Suivant les initiatives prises en 2005, des consultations régionales sur la révision et l'application de la stratégie genre dans le travail et le cadre organisationnel de FIAN ont pris place en 2006 au niveau international dans toutes les sections de FIAN. Ces consultations ont abouti au renforcement de la stratégie genre qui fut finalement adoptée par le Conseil international en septembre et publiée comme document interne en anglais et espagnol. La stratégie, nommée, "questions de genre", est un document basique visant à renforcer le travail de genre en défendant une approche à double voie : d'une part, le renforcement de la dimension genre dans l'ensemble des actions et du travail de l'organisation, et d'autre part, des activités centrées sur la dimension genre visant l'habilitation des femmes à vaincre les inégalités existantes.

La composante genre fut tout d'abord intégrée dans le plan stratégique 2007-2010, ce qui signifie que la dimension genre est devenue un axe transversal de tous les programmes, dans des secteurs tels que l'étude de cas, le plaidoyer, la formation et la communication. (voir le rapport sur la réunion du Conseil international)

L'accent fut mis sur l'intégration de la dimension genre dans les Actions Urgentes et autres activités d'intervention afin de renforcer le travail central de FIAN, le plaidoyer au cas par cas. Suivant l'analyse initiale des interventions de FIAN, le groupe de travail sur le genre fit des recommandations sur la meilleure façon d'intégrer le genre et de développer une évaluation attentive au respect de cette dimension.

La stratégie genre comprend également un ensemble de directives que les sections commencent à utiliser dans l'élaboration de leur plan d'action sur le genre au niveau national. FIAN-Philippines a publié un premier ouvrage sur le genre et les droits humains qui, selon les méthodes d'éducation populaire, explique via une bande dessinée comment les femmes sont particulièrement désavantagées par certaines politiques et réglementations, en particulier dans le cadre du programme de réforme agraire. Publié en anglais, cet ouvrage constitue également une excellente base introductive pour les autres sections. Un projet similaire en espagnol est en cours d'élaboration par FIAN-Mexique.

Afin de renforcer la perspective genre, cette dimension a également été intégrée dans les études de cas. Réussir à rassembler toutes les données genre dès le début du travail constitue un défi pour FIAN. Ainsi, la réalisation d'un travail de formation et d'éducation afin de sensibiliser au fait que les femmes ont également le droit de se nourrir et qu'elles souffrent beaucoup plus souvent que les hommes de pratiques discriminatoires constitue un objectif crucial pour FIAN. Les Philippines, le Mexique et l'Inde ont effectué des ateliers et séminaires sur le genre.

Implanter la dimension genre dans une organisation internationale est un long cheminement et ne peut simplement être exécuté par une décision politique. Un nombre d'activités concrètes souligne encore que la stratégie genre adoptée par FIAN ne vise pas à faire semblant mais constitue au contraire un engagement crucial pour combattre la faim et promouvoir le droit à l'alimentation de chacun.

FIAN AU TRIBUNAL LATINO-AMERICAIN DE L'EAU

Du 12 au 20 mars, le Tribunal latino-américain de l'eau a siégé dans la ville de Mexico. Le tribunal avait pour objectif de contribuer à résoudre des conflits liés à l'eau en Amérique latine. Les six juges de la Cour, des juristes experts en environnement du Brésil, de Colombie, de France et du Mexique ont examiné 14 cas, dont des cas en rapport avec la construction de barrages. FIAN de concert avec la Coordination pour la Défense de la vie et la nature (COORDENAGUA) y a présenté un cas de l'Equateur relatif au bassin du fleuve Guayas. FIAN a aussi participé à une mission d'investigation à la Parota, un des cas examinés par le Tribunal.

Dans le cas de l'Equateur, la Cour a reconnu des violations au droit à la santé, au droit à l'alimentation, au droit à l'environnement et à la qualité de vie des populations affectées directement ou indirectement par le projet de construction «Jaime Rold's Eyrie» et a critiqué l'Etat équatorien et la Commission pour le Développement du bassin du fleuve Guayas (CEDEGE). Cette résolution donne son aval à la plainte de milliers de paysans qui considèrent que ce projet est un crime écologique et humain. Les impacts environnementaux de ce projet et le manquement de l'Etat à trouver une solution favorable à la population ont affecté négativement les droits de la population à l'alimentation, à la santé et à l'eau. Le verdict prononcé le 20 mars recommande à l'Etat équatorien de donner une indemnisation compensatoire intégrale aux communautés touchées par ce projet, en tenant compte du développement économique et social, et de prendre des mesures pour que le CEDEGE fasse faire un audit environnemental indépendant et participatif.

Le Tribunal a reconnu la détérioration croissante du bassin du fleuve Guayas et les limitations des communautés riveraines pour la réalisation de leur droit à l'eau. Il a recommandé à l'Etat équatorien de mettre en oeuvre un plan régional de reboisement des pentes et des berges du bassin du fleuve Guayas, avec la participation des organisations de la société civile, de spécialistes et des communautés concernées. Le Tribunal a aussi recommandé à l'Etat équatorien, conformément aux normes légales nationales et internationales de reconnaître l'existence, l'accessibilité et la qualité de l'eau comme un droit humain et de créer un cadre légal favorable à la mise en oeuvre d'une stratégie qui permette d'assurer des ressources en eau suffisantes et saines pour les générations présentes et futures.

Dans l'un des bassins secondaires du fleuve Guayas, des milliers de paysans qui seront directement ou indirectement touchés par le projet «Quevedo-Vínces» manifestent une grande opposition au projet. Le Tribunal a insisté pour que l'Etat équatorien garantisse la sécurité physique des dirigeants de COORDENAGUA et arrête de menacer et de réprimer les opposants au projet.

LES OBLIGATIONS EXTRATERRITORIALES DES ETATS ENVERS LES DROITS HUMAINS: L'UNIVERSALITE DU DROIT A L'ALIMENTATION

En septembre 2006, le Conseil international de FIAN a décidé que les obligations extraterritoriales seront un des cinq programmes stratégiques de FIAN-International pour 2007-2010. Cette décision intervient à la suite d'une analyse de l'actuelle situation des droits économiques, sociaux et culturels et de cinq années de travail approfondi de FIAN dans ce secteur.

L'analyse de l'actuelle situation des droits économiques, sociaux et culturels, dans un contexte de mondialisation et de sensibilisation croissante à l'importance des droits humains pris dans leur ensemble, souligne que la reconnaissance du principe de l'universalité des droits humains implique l'essentielle universalité des obligations envers les droits humains. En d'autres termes : l'universalité – une caractéristique clé des droits humains – signifie non seulement que ces droits sont les mêmes partout et pour tout le monde, mais également que les Etats ont des obligations à la fois envers les personnes résidant sur leurs territoires mais aussi envers celles qui se trouvent à l'extérieur de leurs territoires. La façon dont ces obligations extraterritoriales sont structurées – et reliées aux obligations territoriales – est d'une grande importance dans toutes les situations où les Etats étrangers, les agences intergouvernementales et les entreprises transnationales sont devenus des acteurs importants.

Le monde témoigne d'une densité croissante d'activités à portée transnationale ou globale. Dans un tel contexte, l'universalité des droits humains est menacée par des opinions selon lesquelles les droits humains sont essentiellement territoriaux. Autrement dit, pour une application universelle des droits humains, il suffirait que chaque Etat respecte ses obligations envers les personnes se trouvant seulement à l'intérieur de ses frontières. L'obligation pour les Etats de coopérer au niveau international afin d'appliquer les droits humains partout et pour tout le monde n'a pas été mise en œuvre de manière effective. C'est également une des raisons pour lesquelles les plaintes individuelles pour non respect des droits humains auprès d'un autre Etat – ou d'une organisation intergouvernementale – n'ont pas reçu suffisamment d'attention. Il faut combattre de telles pratiques afin d'assurer l'universalité des droits humains.

Au cours des vingt ans de son histoire, FIAN a renforcé son travail sur le droit à l'alimentation en engageant des projets pilotes sur les aspects importants des droits économiques, sociaux et culturels. Un de ces projets, portant sur les obligations extraterritoriales des Etats, a débuté en 2001 lorsque FIAN et des agences protestantes allemandes «Pain pour le Monde» (Brot für die Welt) et le «Service de Développement Evangélique» (Evangelischer Entwicklungsdienst – EED) ont soumis le premier rapport parallèle sur les obligations extraterritoriales des Etats au Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels. En raison de l'expérience de ces deux agences et de l'implication de FIAN – Allemagne, il ne fut pas surprenant que le rapport traite des obligations extraterritoriales de l'Allemagne. Le rapport fut bien accueilli par le Comité et encouragea la coalition allemande, avec la participation du Secrétariat International de FIAN, à privilégier un travail plus systématique ainsi que des études au cas par cas. Sur la période 2002-2005, la coalition fit des recherches sur 85 cas allégués de violations extraterritoriales par l'Allemagne. Les résultats étaient destinés à former le socle d'un rapport plus détaillé sur l'Allemagne à transmettre aux Nations Unies en 2006.

L'année 2006 a abouti aux premiers résultats de cette recherche mais le rapport parallèle n'a pas pu être transmis. En effet, l'Allemagne a pris du retard dans l'élaboration de son rapport officiel et celui-ci n'a pas pu être soumis avant la fin de l'année. Comme suggéré par le Comité en 2001, il était convenu que le rapport comprenne des informations sur les obligations extraterritoriales. FIAN a décidé de repousser la remise de son rapport parallèle afin qu'il puisse réagir aux informations fournies par le gouvernement allemand. Neuf études de cas ont toutefois été choisies pour illustrer deux publications préliminaires. La première porte sur les différents types d'obligations extraterritoriales et la seconde sur les obligations de l'Allemagne envers le respect des droits humains

dans le contexte du développement multilatéral des banques. Les deux rapports ont été lancés en novembre 2006 à Berlin lors d'un séminaire international sur les obligations extraterritoriales des Etats «Droits humains sans frontières – Responsabilités de l'Allemagne» avec la participation de la société civile, d'experts internationaux et du gouvernement allemand. Au même moment, des processus de dialogue ont été enclenchés avec deux ministères allemands, à savoir le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de la Coopération au Développement.

Les études mentionnées analysent des cas couvrant un large rang de sujets pertinents pour les obligations extraterritoriales - traités bilatéraux d'investissements, exportations de produits dangereux ou déplacement de producteurs très vulnérables, rôle des gouvernements influents dans les banques de développement multilatérales, et régulation étatique des entreprises transnationales - qui ignorent les lois étrangères et les standards internationaux visant à protéger les droits économiques et sociaux. Le traité bilatéral d'investissements entre le Paraguay et l'Allemagne a particulièrement été étudié. Un cas (Palmital) concerne les activités de l'Ambassade d'Allemagne au Paraguay. Celle-ci aurait incité le Sénat du Paraguay à exempter une propriété détenue par des propriétaires terriens allemands absentéistes de l'application de la législation sur la réforme agraire du Paraguay. Cette législation peut être vue comme la mise en œuvre de l'article 11.2 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels auquel les deux Etats sont parties. Le traité bilatéral lui-même permet de telles expropriations. Néanmoins, l'expropriation fut empêchée et les paysans sans terre qui essayaient de subvenir à leurs propres besoins en utilisant la terre abandonnée furent violemment expulsés. Pendant ce temps, il y a eu une annulation de jugement qui permit aux paysans de revenir sur la terre – le gouvernement allemand doit cependant encore clarifier publiquement sa position sur la possibilité de mesures de réforme agraire impliquant des propriétaires terriens allemands au Paraguay.

Les obligations extraterritoriales des Etats ont obtenu un intérêt considérable dans un grand nombre de sections de FIAN et dans d'autres organisations défendant les droits humains. Les sections de FIAN en Norvège, Autriche et Belgique ont également soumis des rapports parallèles sur les obligations extraterritoriales de leurs Etats au Comité des Nations Unies. En outre, des cas d'obligations extraterritoriales Sud-Sud ont également été invoqués, permettant de renforcer l'idée selon laquelle la portée globale des violations extraterritoriales n'est pas seulement un problème Nord-Sud.

Ces questions ont maintenant dépassé l'étape de projets pilotes pour intégrer le courant principal des activités de FIAN. Le programme stratégique concernant les obligations extraterritoriales des Etats se concentrera largement sur un travail au cas par cas et essaiera de clarifier les aspects légaux en vue de construire ou reconstruire les institutions nécessaires pour faire appliquer les obligations extraterritoriales des Etats.

LA REFORME DU SYSTEME DES DROITS HUMAINS DES NATIONS UNIES ET LE TRAVAIL SUR LE DROIT A L'ALIMENTATION

2006 a été une année spéciale pour le système des Droits Humains des Nations Unies. Les négociations longues et stimulantes qui ont précédé la création du Conseil des Droits Humains ont finalement conduit à dissoudre la Commission des Droits Humains et à la période actuelle de transition. Concrètement, cette transition présente de nouveaux défis aux ONG : une plus grande incertitude règne et les ONG devront obtenir le meilleur de la fragile constitution du nouveau Conseil. La planification des points à l'ordre du jour, la fréquence et la date des sessions qui sont importantes pour le travail de plaidoyer des ONG ont, par exemple, beaucoup souffert dans cette phase de mise en place. Mais, par-dessus tout, c'est l'incertitude au sujet de la protection et des mécanismes de suivi des droits humains dans le nouveau système qui demande et continuera à exiger beaucoup de travail et d'attention de la part de la société civile. L'on peut pourtant se féliciter que le travail conséquent des ONG ait donné du fruit.

Lors de la session inaugurale du Conseil, en juin 2006, deux nouveaux instruments ont été adoptés: la Déclaration sur les droits des peuples indigènes qui fut longuement discutée, et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Durant cette session, deux autres questions présentaient un intérêt particulier pour le travail de FIAN et le droit à l'alimentation: le mandat du Groupe de travail sur le Protocole Facultatif au PIDESC et le mandat du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Elles ont conduit à deux résolutions (voir le site www.ohchr.org)

Par rapport au Protocole Facultatif au PIDESC (P.F.), le mandat du groupe de travail a été renouvelé et le travail peut recommencer. La formulation de la résolution est le résultat de négociations extrêmement difficiles et semble à la lecture quelque peu moqueuse. Cependant la réussite la plus importante est que les négociations pour le projet de rédaction du Protocole Facultatif commenceront lors de la prochaine session du groupe de travail en juillet 2007. La résolution a été adoptée par consensus, voilà pourquoi il a été si difficile de trouver une formulation qui plaise à la fois aux Etats qui veulent un P.F. et aux sceptiques. La présidente du groupe de travail, Catarina de Albuquerque, a proposé un projet de P.F. qui serve de base à ce qui promet d'être une des plus longues batailles pour l'avancement des DESC.

De plus, le Conseil a adopté une résolution pour prolonger d'un an tous les mandats et les procédures spéciales de l'ancienne Commission des Droits Humains. Ceci inclut bien sûr le mandat du Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler. Pendant cet intérim, Ziegler a continué à travailler avec son équipe et collaboré étroitement avec FIAN. Des activités concrètes menées en collaboration avec FIAN sont présentées dans son dernier rapport au Conseil des Droits Humains qui a été présenté le 11 juin 2007 à Genève.

Un des principaux champs de travail excitants avec le Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation est le débat sur les droits des paysans. La coordinatrice de FIAN auprès des Nations Unies a participé à la deuxième session du Conseil des Droits Humains en septembre 2006. Une réunion d'experts organisée par la Via Campesina et le Centre Tiers Monde CETIM a eu lieu en parallèle. L'objectif de cette réunion était de développer une stratégie et de promouvoir le droit à une alimentation adéquate ainsi que différentes mesures suggérées dans les Directives volontaires pour le droit à l'alimentation de la FAO. Cette réunion était surtout consacrée aux problèmes d'accès à la terre et aux ressources et au combat des petits paysans marginalisés. Suite à cela, trois documents ont été produits conjointement par FIAN, LVC et la Commission Internationale des Juristes (une ONG internationale basée à Genève) pour souligner les raisons de réclamer la protection des droits des paysans, faire une compilation des critères internationaux existants pour la protection de ces droits et définir le terme «paysans» (ceci dans une future convention sur les droits des paysans). Le travail des Rapporteurs spéciaux sur le logement et sur l'alimentation ainsi que des défenseurs des droits humains y est reflété et reconnu. (Les trois rapports sont accessibles sur le site www.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/4session/reports.htm).

Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a réagi à de nombreuses allégations de violations en écrivant lui-même des lettres après avoir reçu de FIAN des informations sur des cas où FIAN est intervenu soit par des actions urgentes soit par des lettres d'intervention spéciale.

L'ŒIL DU PUBLIC A DAVOS - PRIX POSITIF POUR FIAN

Le 25 janvier 2006, Germanwatch, l'organisation allemande pour l'environnement et le Développement, le syndicat mexicain Euzkadi et FIAN ont reçu un «Prix positif» de «l'Œil du Public à Davos» pour avoir, avec succès, fait campagne contre la fermeture illégale d'une usine mexicaine de pneus, filiale de Continental. Ce prix est accordé aux campagnes qui ont conduit à un changement positif dans la politique et la conduite

d'une compagnie. Il fait partie du «Prix de l'œil public» présenté chaque année au commencement du Forum économique mondial à Davos par les organisations suisses «Déclaration de Berne» et «Pro natura».

FIAN et Germanwatch se battent depuis des années contre l'inconduite de compagnies dans le Sud. Depuis 2002, elles soutenaient les employés de l'usine de pneus Euzkadi Continental à Guadalajara au Mexique dans leur combat contre la fermeture illégale de l'usine. Après une grève de trois ans, de nombreuses discussions au Mexique et en Allemagne avec des représentants de Continental ainsi que des politiciens et des journalistes, après de nombreuses actions et une plainte présentée suite à une violation des Directives de l'OCDE, les ouvriers ont obtenu début 2005 ce qui était le plus important pour eux : la réouverture de l'usine Euzkadi et la reprise de leur travail. De plus, les ouvriers ont reçu une participation de 50% dans la société et sont maintenant co-proprétaires de l'usine avec la compagnie mexicaine LLanti Systems.

IBSA (EN ANGLAIS): MONITORAGE BASÉ SUSLES DROITS HUMAINS; DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

Depuis septembre 2004, FIAN International et la Faculté de droit de l'Université de Mannheim sous la supervision du professeur Eibe Riedel – titulaire d'une chaire et vice-président du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CDESC) collaborent au projet IBSA (Indicateurs, Points de repère, Cadrage et Evaluation)

L'objectif de ce projet est d'identifier une série d'indicateurs de droits humains pour le droit à l'alimentation. Vers la fin de la première phase de ce projet, les 22 et 23 mai 2006, a eu lieu à la faculté de droit de Mannheim un symposium d'experts intitulé «Mesurer les progrès dans la réalisation du droit à l'alimentation au moyen d'indicateurs: la procédure IBSA.»

Des représentants du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains, de la FAO, du Projet international sur le droit à l'alimentation en développement, l'Institut International Food Policy, des Rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation et le droit à la santé ainsi que d'autres institutions et organisations participèrent au symposium. Ils parvinrent à un consensus sur une liste de 37 indicateurs en lien avec le droit à l'alimentation.

Les indicateurs ont été choisis dans une perspective de droits humains. Ils permettent d'analyser les structures des Etats, les processus et les résultats liés à la réalisation du droit à l'alimentation au niveau national. Les indicateurs se réfèrent aux obligations spécifiques et aux attributs normatifs du droit à l'alimentation ainsi qu'aux principes des droits humains en général. Les indicateurs sélectionnés font aussi référence à l'une ou à plusieurs Directives Volontaires sur le droit à l'alimentation. Les indicateurs de type qualitatif et quantitatif se complètent afin de refléter l'information requise. Les indicateurs sélectionnés ont été testés dans des cas soutenus par FIAN aux Philippines, en Inde, au Ghana et au Brésil où leur utilité a été confirmée.

Ces indicateurs devraient servir de point de départ pour un nouveau dialogue entre le Comité des DESC et les Etats parties au PIDESC. La future étape sera l'établissement des points de repère, du cadrage et de l'évaluation.

Dans la seconde phase du projet qui commencera en 2007, les indicateurs devraient être validés par les gouvernements de trois pays pilotes afin d'avoir un instrument de suivi définitif basé sur les Droits Humains qui pourra être utilisé partout dans le monde. Une fois les indicateurs validés, le projet travaillera à promouvoir l'adoption d'une nouvelle Observation Générale sur les Indicateurs, les points de repère, le cadrage et l'évaluation ainsi qu'un Manuel sur le suivi basé sur les Droits Humains et fondé sur la Directive Volontaire n°17 qui devrait servir à améliorer le suivi au niveau national mais aussi international.

Les principaux documents sur l'IBSA sont disponibles sur le site <http://ibsa.uni-mannheim.de/>

DES ETAPES POUR RELEVER LE CHALLENGE: PROMOTION ET RENFORCEMENT DU DROIT A L'ALIMENTATION ET SON SUIVI

La communauté internationale pour le droit à l'alimentation considère qu'un des plus grands défis auxquels nous soyons confrontés est la mise en oeuvre du droit à une nourriture adéquate au niveau national. Après l'adoption finale des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation par le Conseil de la FAO, les Etats doivent maintenant les mettre en pratique. FIAN a une longue expérience en ce domaine. Le nouveau plan stratégique adopté par le Conseil International de FIAN en septembre 2006 précise clairement qu'une des priorités de l'organisation est le suivi des politiques des Etats par rapport au droit à l'alimentation. L'objectif politique visé par cette priorité est de promouvoir et renforcer le suivi du droit à l'alimentation au niveau des politiques mises en oeuvre en partant du niveau local et national pour arriver au niveau international et de vérifier que l'Etat a bien respecté ses obligations.

«Comment accélérer la mise en oeuvre du droit à l'alimentation au niveau d'un pays?» Tel était le thème du séminaire international d'experts organisé en septembre 2006 à Heidelberg par FIAN avec l'Institut Max Planck de droit public comparé (Allemagne) et avec la FAO. Puis, FIAN a participé en novembre à Rome à une session spéciale avec le Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire. Le nombre et la qualité des expériences et des publications sur le plaidoyer et la formation que les politiciens et les praticiens ont partagés étaient impressionnants. Des procédures en matière d'information, de législation et de justiciabilité, de stratégies et de suivi ont été présentées durant ces événements. Elles s'ajoutent à tout ce qui a déjà été obtenu en matière de droit à l'alimentation durant les dernières années. Il est à retenir que, pour que l'impact soit conséquent, il est nécessaire de réunir les parties prenantes intéressées tant de la société civile que du gouvernement, non seulement pour partager information et expériences, mais aussi pour mobiliser les alliances nécessaires au niveau national et international.

Le Guatemala est un exemple de pays où plusieurs outils pour l'application du droit à l'alimentation ont été utilisés. En juin, FIAN a co-organisé un événement avec le Président de la Conférence épiscopale catholique, le gouvernement, la société civile et des organisations internationales afin de suivre l'application du Rapport sur le Droit à l'alimentation au Guatemala rédigé par le Rapporteur Spécial pour le droit à l'alimentation, Ziegler. FIAN a aussi participé en décembre à un séminaire régional de suivi organisé par l'Institut de Nutrition du Guatemala et la FAO. Pour promouvoir la justiciabilité du droit à l'alimentation dans des conflits fonciers, FIAN et la Cour Suprême ont organisé un séminaire pour les juges, les procureurs et autres représentants de l'Etat. Une formation à la justiciabilité a aussi été donnée à des avocats de la société civile. Une collaboration avec Action Aid au Guatemala a permis que le Rapporteur Spécial sur le Droit à l'alimentation du Brésil soit invité à partager son expérience sur le suivi et la législation avec la société civile et des représentants du gouvernement au Guatemala et au Honduras.

Dans le domaine du suivi, de nouveaux outils ont été créés. La première phase du projet IBSA avec l'Université de Mannheim s'est terminée et l'on avance vers la réalisation d'un outil de suivi basé sur les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation. Le travail de suivi est vraiment devenu un des points clé du travail. Et il n'est guère surprenant de voir que l'on attend de l'organisation internationale des droits humains qui a été la pionnière du droit à l'alimentation qu'elle joue un rôle d'observateur actif des politiques liées au droit à l'alimentation.

FIAN DANS LE MONDE

Les bases de la structure de FIAN-International sont ses sections nationales. Ce sont des entités légales selon la législation de leur pays. Elles ont leurs propres membres et un conseil d'administration élu. Tous les organes de FIAN, y compris les coordinations et les groupes d'action locaux travaillent dans le respect du mandat de FIAN stipulé dans les statuts de

l'organisation. Tous les deux ans, les délégués des sections se réunissent lors de la réunion du Conseil international de FIAN pour revoir les plans et les politiques stratégiques de FIAN. Ils élisent aussi le Comité exécutif international qui est le conseil d'administration de FIAN. Le Comité exécutif international se réunit deux fois par an, élabore et exécute les activités de FIAN. L'unité opérative du travail de FIAN International est son secrétariat international dirigé par le Secrétaire général. Etant donné que les sections publient périodiquement leur propre rapport, les brèves qui suivent visent simplement à donner une idée des activités des sections et coordinations, les contextes du droit à une alimentation adéquate dans lesquels elles travaillent, et comment le caractère international des activités façonne l'organisation comme un tout. Ce survol illustre aussi des situations de coopération entre les sections dans leur combat contre les violations du droit à l'alimentation.

SECTIONS

ALLEMAGNE

En 2006, FIAN-Allemagne a consacré de nombreuses ressources au renforcement du droit à une nourriture adéquate dans de nombreux pays d'Afrique. Dans le cadre de la campagne pour la réforme agraire, des invités d'Afrique du sud se sont exprimés à plusieurs endroits du pays. Leurs exposés percutants étayés par l'exposition « Notre terre - Notre vie - Notre futur » appelaient à une vraie réforme agraire en Afrique du sud qui profiterait aux plus pauvres. Dans le cadre de la Campagne des fleurs, le travail continu et le soutien des travailleurs des fleurs en Ouganda ont finalement donné du fruit. 500 travailleurs des fleurs, en majorité des femmes, ont fondé un syndicat. En Ouganda, les syndicats ne sont pas bien vus et les femmes qui l'ont fondé ont pris des risques considérables pour défendre leurs droits. FIAN Allemagne les félicite et leur adresse ses meilleurs vœux. Un suivi des cas des mines d'Iduapriem et Ahafo a été assuré tout au long de l'année. Une solution durable n'a toujours pas pu être trouvée pour les communautés touchées, mais on note tout de même quelques avancées. Dans le cas d'Iduapriem, le comité consultatif de suivi qui a le mandat de suivre le plan d'action pour résoudre les conflits fonciers a commencé à travailler. Dans le cas d'Ahafo, le travail de plaidoyer en Allemagne a fait avancer les choses. Le Directeur exécutif allemand de la Banque mondiale a envoyé un signal clair en votant contre un nouveau crédit de la Banque mondiale pour les activités minières à cet endroit. Ceci a conduit la compagnie minière Newmont à lancer un programme d'accès à la terre au bénéfice des communautés locales. Un suivi de ce processus est indispensable et il sera mené de concert avec FIAN-Ghana.

Enfin et surtout, les groupes locaux et les membres de la section ont battu leur propre record annuel en organisant 98 événements, présentations, stands, actions de rue et représentations théâtrales. Avec dévouement et créativité, ils ont fait la promotion du droit à l'alimentation avec presque deux événements FIAN chaque semaine durant l'année. Grand merci à tous d'entretenir un bon esprit FIAN.

AUTRICHE

«Faim. Pouvoir. Profits.» C'était le slogan d'un festival du film novateur lancé par FIAN Autriche en collaboration avec normale.at, organisateur professionnel de festivals de films documentaires. La section autrichienne, de concert avec d'autres organisations de la société civile, a projeté de nombreux films à Vienne du 1 au 3 décembre 2006. Au nombre de ces films, "Septemberwheat", un film sur la faim et le business du blé qui a gagné le prix Adolf-Grimme dans les années 1980, et "Die Hungermacher" ("Les affameurs") qui est un documentaire sur l'exode rural, conséquence de la modernisation de l'agriculture en Inde. Peter Krieg, metteur en scène de "Septemberwheat" et Manfred Ladwig, metteur en scène de "Les affameurs" animèrent ensuite un débat avec les spectateurs sur des thèmes en lien avec la faim et la nourriture dans leurs films.

Ce sont 252 personnes qui ont assisté aux projections et beaucoup ont demandé à être informées du travail de FIAN et à prendre part à la lutte contre les violations du droit à l'alimentation.

Le succès obtenu et les expériences faites durant ce festival du film ont permis à FIAN de rencontrer des amateurs de films documentaires et aussi d'envisager d'organiser des festivals similaires dans les zones rurales du pays.

BELGIQUE

Le point culminant des activités de FIAN-Belgium a été la célébration en septembre et octobre 2006 de 20 ans de présence de FIAN en Belgique. Les activités ont toutes souligné les raisons profondes d'un tel engagement. Un grand nombre d'événements (séminaires, pièces de théâtre, concerts) ont été organisés par les volontaires dynamiques et motivés de la section.

FIAN-Belgium a aussi mis en avant ses deux kits pédagogiques destinés au secondaire supérieur (élèves de 16 à 18 ans) en français et en néerlandais. Les dossiers abordent la question du droit à une nourriture adéquate de façon concrète, avec des mises en situation et des propositions d'action

Un nouveau cas a été adopté en Belgique. Un groupe local soutient les populations menacées par la construction du méga-barrage La Parota dans l'Etat de Guerrero. En décembre 2006, une administratrice de FIAN-Belgium, membre de ce groupe local, a rencontré au Mexique plusieurs organisations mexicaines de soutien aux familles dont le droit à se nourrir est menacé. Une tournée en Belgique a été envisagée pour sensibiliser le public et obtenir plus de soutien.

BRESIL

Dans le domaine de la formation et de la promotion, il est important de mentionner le travail systématique réalisé par FIAN-Brésil dans quatre Etats du Brésil : Mato Grosso do Sul, Rio Grande do Sul, Alagoas et Minas Gerais. La section y a travaillé intensivement sur la possibilité de revendiquer le droit à l'alimentation dans des cas évidents de violations. L'implication des gens sur place et leur engagement par rapport à des problèmes locaux ont permis de promouvoir le renforcement du droit à l'alimentation dans le combat des organisations contre les violations mais aussi le profil de FIAN dans ces Etats.

Par rapport au travail de cas, FIAN Brésil considère qu'une plus grande relation avec le Rapporteur National sur le droit à l'alimentation, l'eau et la terre est très importante, en particulier dans des cas emblématiques comme ceux de Lagoa Nova et des Guarani Kaiowa. Cette coopération grandissante a conduit la section à proposer un candidat à la sélection des nouveaux Rapporteurs en 2007. C'est ainsi que Clovis Zimmermann a été choisi pour succéder à Flavio Valente au poste de Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation au Brésil. Les défis sont nombreux, notamment par rapport au travail de cas, et aussi pour assurer la présence de la section dans les commissions de nombreuses institutions. De plus, il faut aussi renforcer le combat par rapport au revenu minimum dans le pays.

HONDURAS

En 2006, FIAN-Honduras a travaillé intensivement sur de nouveaux instruments pour mettre en oeuvre le droit à une nourriture adéquate au niveau national. Ils ont, avec d'autres, commencé à travailler à la rédaction du projet de Loi cadre sur le droit à l'alimentation. En juin, la section a eu l'occasion de partager des expériences avec le Rapporteur National brésilien sur le droit à l'alimentation, Flavio Valente, en particulier sur des questions de législation. Ce dernier a été reçu en audience par la Présidente de la Cour Suprême, Dr Vilma Morales.

A la fin de la rencontre durant laquelle FIAN présenta plusieurs cas de violations du droit à l'alimentation à cause d'expulsions forcées et de l'insécurité foncière, Madame Morales a suggéré d'élaborer un Protocole sur la manière d'appliquer les normes internationales des droits humains dans des cas de conflits fonciers locaux. FIAN Honduras a donc rédigé un premier projet de Protocole sur les expulsions forcées qui devra être discuté avec les autorités du pays. Etant donné le nombre préoccupant d'expulsions forcées de groupes paysans et leur caractère brutal, il a été décidé de présenter cette problématique au niveau politique le plus élevé lors de la Journée Mondiale de l'Alimentation en 2006. Un mémorandum avec des cas documentés et plusieurs recommandations a été remis au

Vice-président du Honduras par des représentants de FIAN-Honduras et de FIAN-International. Le Vice-président et le Ministre de la Réforme Agraire ont accueilli favorablement cette initiative et un accord a été trouvé pour poursuivre le dialogue. Ils ont aussi exprimé leur soutien au projet de Loi cadre sur le Droit à l'alimentation et sur le Protocole qui pourrait empêcher la plupart des expulsions forcées qui compromettent toujours le droit à l'alimentation des familles paysannes pauvres du pays.

INDE

En 2006, en Inde, les structures nationales (chapters) et les coordinations se sont regroupées au sein d'une seule section pour l'ensemble du pays. En collaboration avec FIAN-International, des ateliers et des consultations ont eu lieu en Inde à Hyderabad du 23 au 29 avril 2006, sur le plan stratégique de FIAN-International 2007-2010, sur le plan stratégique de FIAN-Inde et sur le droit à l'alimentation et le genre.

En décembre 2006, une mission d'investigation de FIAN-International composée de représentants de FIAN-Allemagne, FIAN-Norvège, FIAN-Suisse et de représentants des structures d'Andhra Pradesh, Tamil Nadu et Karnataka ont enquêté sur des violations du droit à l'alimentation de métayers de Kulwalli au Karnataka et sur la mise en oeuvre des ordonnances de la Cour Suprême par rapport au Système public de distribution dans le district de Davengere. La mission a aussi considéré la possible menace d'expulsion et les revendications d'accès à la terre de la communauté Toda du district de Nilgiris au Tamil Nadu, et la menace imminente qui pèse sur le droit à l'eau et le droit à se nourrir des communautés du district de Tirunelveli.

Lors de la célébration du 15ème anniversaire de FIAN-Tamil Nadu, une conférence publique sur les violations du droit à l'alimentation au Tamil Nadu a été organisée à Coimbatore les 11 et 12 mars 2006. Les victimes de violations du droit à l'alimentation y ont eu l'opportunité d'être entendus par le public en présence d'un jury composé d'experts et de militants. Faisaient partie du jury: Devinder Sharma de New Dehi, expert en sécurité alimentaire, Dr Swaminathan de Coimbatore, économiste agraire, M. S.Nallasamy de Arachalur, éminent avocat et dirigeant paysan et D. Jeevanandan de Erode, défenseur de l'environnement

Une conférence sur le droit à l'alimentation et le droit à la vie a été organisée à Ravindralaya à Lucknow le 26 novembre 2006 par FIAN-UP et FIAN Norvège.

Dr E M Sudarsana Natchiappan, MP, faisant un discours. Dr Ashwini Mankame, M. Ravi Prakash Verma, MP, Mme Kristin Kjaeret, M. Winfried Deijimann, FIAN-Norvège, M. Trond Saebe Skarpeteig, FIAN-Norvège

Forum Social Indien du 9 au 13 Novembre 2006

Le 10 novembre 2006 à New Delhi, FIAN-Inde a organisé une consultation intitulée "Promotion des rapports sur le droit à l'alimentation en Inde: tenir l'Etat pour responsable" afin de faire connaître des cas de violations du droit à l'alimentation en Inde. Le 11 novembre, VAK et FIAN-Inde ont organisé un séminaire sur le droit à l'eau: "L'eau, notre source de vie, est à vendre".

Le 16 octobre 2006, Journée mondiale de l'alimentation, un rassemblement contre la faim a eu lieu en Andhra Pradesh. Près de 600 personnes y ont participé et 4 organisations y ont rejoint FIAN-Andhra Pradesh. Des gens de 15 villages se sont rassemblés à Market Yard, Kaikalur et le cortège est parti de Kaikalur market pour aller au Bureau des Revenus de Mandal. Des femmes et des enfants lançaient des slogans. De nombreuses cartes de jeu et des drapeaux attiraient l'attention du public. FIAN-Andhra Pradesh a remis au fonctionnaire du Bureau des revenus des mémorandums de 15 villages présentant différents problèmes. Un cortège similaire s'est formé dans le district de Medak et Khammam pour mettre en évidence les problèmes rencontrés par les tribaux sur les terres d'implantation, les cartes de rationnement, les enfants sous-alimentés, et les morts par inanition.

MEXIQUE

En 2006, FIAN-Mexique a beaucoup travaillé sur le droit à une nourriture adéquate et les problèmes de genre dans le cadre d'un projet avec le Comité Mondial des femmes en prière. C'était le suivi de la Conférence de FIAN en Amérique latine qui avait eu lieu en 2005.

Suite aux séminaires de formation et aux consultations, la rédaction d'un manuel sur Le Droit à l'Alimentation et le Genre est en cours. Par ailleurs, FIAN-Mexique a suivi le cas du méga-projet de barrage de la Parota qui menace les moyens de subsistance de milliers de paysans et de familles de pêcheurs dans l'Etat de Guerrero au Sud du pays. Plusieurs actions ont été menées par rapport à ce cas, depuis le soutien local au Mexique jusqu'à la coordination de visites internationales de représentants des communautés à Genève, Bruxelles et Vienne. FIAN-Mexique et d'autres groupes de défense des droits humains qui font partie du Réseau DESC au Mexique ont organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2006 un cortège jusqu'aux communautés touchées par ce projet de barrage, dans le but de renforcer la solidarité avec les communautés. Une conférence de presse a été organisée dans le but de faire prendre conscience du problème. Un autre sujet à l'ordre du jour de la section est le droit à l'eau. FIAN-Mexique a participé à l'organisation du Forum alternatif au Forum Mondial de l'eau en mars 2006 et est aussi membre de la Coordination nationale pour le droit à l'eau au Mexique qui promeut une initiative pour introduire le droit à l'eau dans la constitution mexicaine.

NORVÈGE

Une conférence d'un jour sur le droit à l'alimentation et le droit à la vie a été organisée à Ravindralaya à Lucknow le 26 novembre 2006 par FIAN- Norvège et FIAN-UP. Près de 700 personnes de communautés marginalisées des zones urbaines et rurales de l'Uttar Pradesh y ont participé. Parmi eux, des artisans Chikan, des ouvriers de briquetteries, des victimes de violations du droit au travail du district de Rai Barreilly, des femmes victimes de violations de leur droit à la terre et des enfants de familles vivant dans les bidonvilles, ainsi que des handicapés d'Uttar Pradesh privés d'équipements pour leur droit au travail. Des représentants du Parlement indien, de ministères nationaux, de groupes de militants et de FIAN ont pris part aux discussions.

FIAN a aussi participé au Forum Social norvégien à Oslo du 19 au 22 octobre 2006 visité par 1400 participants. Le thème de l'événement était le secteur informel en Inde. Les problèmes des femmes travailleuses à Lucknow, U.P., y furent mis en évidence. Parce qu'elles sont une force de travail sous-payée, ce qui a des conséquences au niveau de leur santé, de nombreuses femmes sont incapables de se nourrir elles-mêmes et dépendent donc de leur mari.

Des œuvres d'art ont permis d'attirer l'attention sur ce cas. Plus de 400 haricots ont été collés sur une peinture d'Astrid Solgaard, membre de FIAN, qui représentait une femme indienne. La peinture fut remise aux autorités indiennes à qui il fut demandé de garantir un salaire aux femmes qui travaillent dans le secteur informel, spécialement dans l'industrie textile. FIAN-Norvège a aussi encouragé les fonctionnaires indiens à mettre en application la Loi sur les salaires minima, à élaborer un système de salaire à la pièce, à reconsidérer le poste d'inspecteur du travail (que ce soit de préférence une femme), à établir une Commission nationale pour le secteur informel, à démarrer un projet de sécurité sociale et d'assurance santé pour les femmes et à créer des dispensaires.

Avec d'autres organisations, FIAN-Norvège a organisé des séminaires sur la réalisation et les violations du droit à l'alimentation, contribué à un débat sur la souveraineté alimentaire, et présenté des films sur le mouvement des Sans Terre au Brésil. FIAN-Norvège a ainsi attiré de nouveaux membres intéressés à créer des groupes locaux.

Au printemps 2006, en collaboration avec FIAN-Brésil, FIAN-Norvège a organisé une visite en Norvège de représentants d'Indiens Tupinikim-Guarani afin qu'ils parlent avec des parlementaires et des représentants du Fonds norvégien du pétrole des problèmes de l'accès à la terre des nations indiennes du Brésil. L'été suivant, FIAN-Norvège lança une campagne sur

l'accès à la terre des peuples indigènes en mettant en évidence un cas d'indigènes brésiliens confrontés à la compagnie Aracruz Celulose. La campagne avait deux piliers:

1. Une campagne de cartes postales adressées au Ministre de la Justice du Brésil, lui demandant de prendre d'urgence, en septembre 2006, une décision en faveur de la régularisation immédiate des terres indigènes.
2. Une pétition – artistique- adressée au gouvernement norvégien. A travers des investissements réalisés par le Fonds norvégien du pétrole à Aracruz Celulose, l'Etat de Norvège est partie prenante dans ce conflit. FIAN-Norvège demande 1) que la Norvège use de son pouvoir en tant que financeur pour influencer Aracruz Celulose afin que cette compagnie rende la terre aux Indiens ou 2) que le Fonds norvégien du pétrole se retire de la compagnie. Cette pétition sera remise au Ministre des Finances norvégien en septembre 2007 durant une visite officielle du Président Lula.

La campagne était joliment visible sur plusieurs places de Norvège. A noter l'importance toute spéciale de notre présence au festival des peuples indigènes, Riddu-Riddu, dans le nord de la Norvège durant l'été 2006.

SUÈDE

En 2006, la Suède a travaillé trois thèmes: les Objectifs de Développement du Millénaire, le genre et le droit à l'alimentation, ainsi que les obligations extraterritoriales. Le principal événement a eu lieu en octobre lors de la visite d'une semaine d'une délégation de FIAN Honduras. Durant cette semaine en Suède, María de Jesús Mejía et Jesús Garza participèrent à plusieurs activités à Stockholm et Gothenburg. A Stockholm eurent lieu deux séminaires publics, un atelier interne sur le genre et une soirée Honduras avec une courte présentation de FIAN-Honduras, de la musique et un repas délicieux. A Gothenburg, María de Jesús Mejía a fait un exposé dans une Haute école populaire des femmes suédoises et visita le Département des Etudes latino-américaines à l'Université de Gothenburg. A souligner aussi l'approbation de deux projets financés par l'Union européenne, l'un avec les sections FIAN d'Europe et l'autre avec une nouvelle organisation partenaire en Suède, UBV (Education au développement). Il s'agit d'un projet de 3 ans qui met l'accent sur les politiques agricoles et commerciales et l'impact du droit à se nourrir des petits paysans, des travailleurs agricoles et des peuples indigènes d'Amérique latine.

SUISSE

A l'occasion de la Journée des Sans Terre (17 avril), la section Suisse en coopération avec FIAN-France a organisé une exposition de photos et une conférence à Genève sur les paysans sans terre au Brésil. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, était présent au vernissage de l'exposition.

En 2004, la FAO a demandé à la société civile partout dans le monde de former des alliances nationales contre la faim afin de contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement du millénaire qui est de réduire de moitié le nombre des affamés d'ici 2015. Pour y répondre, l'Alliance suisse contre la faim a été fondée lors de la Journée mondiale de l'alimentation 2006. FIAN Suisse en est devenu membre et a participé à la célébration de la fondation à Berne. Le président de FIAN Suisse représente FIAN au sein du Comité de l'Alliance suisse contre la faim. Pour l'année 2007, l'Alliance envisage différentes activités de sensibilisation partout en Suisse. En décembre 2006, un représentant de FIAN-Suisse a participé à une Mission d'investigation dans le sud de l'Inde.

Durant l'année 2006, la section suisse a organisé plusieurs conférences et ateliers en Suisse afin de sensibiliser au droit à l'alimentation.

PHILIPPINES

Lors de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, les victimes de la pollution par le pétrole à Guimaras ont organisé une marche à Manille et formé un bref cordon de protestation devant le Ministère de l'Agriculture pour faire entendre leur voix. Les victimes ont aussi tenu une conférence de presse devant les représentants des médias pour souligner le fait que les habitants de la province de Guimaras ne mangent pas trois

fois par jour et que certains sont morts suite à des problèmes de santé dus à la pollution par le pétrole. Les résultats des recherches ont été présentés à la presse.

Le même mois, FIAN-Philippines a rassemblé des informations sur les conséquences de la production des agrocarburants sur la situation alimentaire aux Philippines. Le projet de loi sur les agrocarburants était alors pendant aux Philippines. La recherche a démontré que les agrocarburants mettraient en danger la fourniture de sucre et de noix de coco aux consommateurs. Un dirigeant urbain a aussi présenté les conséquences du projet de loi sur les agrocarburants qui a été malgré tout signé par la Présidente des Philippines.

En juin 2006, FIAN-Philippines, en étroite collaboration avec PARRDS et la Fondation PEACE, organisa une mission internationale d'investigation sur la réforme agraire en relation avec des violations des droits humains dans la péninsule de Bondoc, Visayas occidentales et le sud de Mindanao. L'investigation s'intéressa à 18 grandes propriétés et au meurtre d'Enrico Cabanit, ancien membre du Conseil d'administration de FIAN-Philippines. La Mission découvrit que, dans les cas étudiés par la mission, les grands propriétaires et leurs employés ne respectent pas la législation nationale ni le droit international, et, mènent, impunément, de nombreuses activités criminelles qui sapent l'accès effectif des populations rurales pauvres aux droits humains. Dans tous ces cas, l'Etat philippin ne respecte pas son obligation de protéger, respecter et garantir les droits humains des populations rurales pauvres, alors qu'il a signé les Pactes internationaux des droits humains qui l'exigent. Le rapport de la mission d'investigation a été remis aux différents bureaux compétents du gouvernement de la République des Philippines ainsi qu'aux organisations locales, nationales et internationales des Droits humains ainsi qu'aux Nations Unies.

Le droit à l'alimentation dans des situations de catastrophe: l'expérience Bicol.

Le 28 novembre 2006, le super typhon Reming a frappé les Philippines et totalement détruit quelques zones de Luzon. L'agriculture de la province d'Albay notamment a beaucoup souffert et près de 570 personnes sont mortes. Suite à cette catastrophe, FIAN-Philippines, la Fondation Peace et l'association Bicol pour le Développement rural ont fait des recherches dans la province pour étudier si les secours et les aides en nourriture étaient adéquats, effectifs et équitables. Les résultats de la recherche ont montré que seulement 30 à 40% des ménages avaient déménagé vers des zones d'évacuation. Seulement 30 à 40% avaient reçu suffisamment de nourriture du gouvernement de Albay. Les gens des barangays n'avaient reçu aucune aide alimentaire depuis le jour où le typhon avait frappé la région. De plus, l'aide alimentaire apportée par des organisations locales et internationales et des privés n'était pas correctement distribuée. Le prix de la nourriture avait augmenté de 50 à 160%.

Une alliance de plusieurs ONG d'Albay et de Manille présenta des demandes urgentes. Les résultats de cette investigation ont été présentés au Conseil national de coordination des catastrophes, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère du Bien-être social et du Développement.

COORDINATIONS

EQUATEUR

En décembre 2006, six personnes se sont réunies à Quito en Equateur pour former une coordination FIAN dans ce pays. Ce petit groupe a été formé par Natalia Landivar, une Equatorienne qui a travaillé au secrétariat international pendant plusieurs années. Lors de son retour en Equateur, Natalia a consacré du temps à établir FIAN dans son pays, en tirant parti des contacts pris lors d'un travail de cas les années précédentes. Les membres de ce petit groupe FIAN sont des militants qui ont plusieurs années d'expérience dans du travail de cas et de plaidoyer. Lors de sa réunion de décembre, le petit groupe a décidé de demander à FIAN-International d'être reconnu comme coordination FIAN-Equateur.

FRANCE

Pour célébrer le vingtième anniversaire de FIAN, la coordination française a organisé le 10 décembre 2006, à l'occasion de la Journée internationale des Droits humains, un événement pour les étudiants de l'université de Grenoble. Au programme, une conférence d'experts intitulée "Le droit à l'alimentation en tant que pionnier dans la revitalisation des DESC et l'intégration des Droits Humains dans les politiques nationales et internationales". La conférence était organisée en partenariat avec le Centre des Droits Humains et le programme de maîtrise de l'université de Grenoble "Théorie et pratique des Droits Humains". Au nombre des orateurs : Christophe Golay, assistant du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Philippe Texier, membre du Comité des Nations Unies sur les DESC, et Sandra Ratjen, chargée par le secrétariat international de FIAN de la liaison avec les Nations Unies. 30 personnes assistèrent à la conférence. Suit un concert dans le hall de l'université avec deux groupes de rap, "L'année du singe" et "La moza". Le hall était comble avec 150 personnes assistant à la fête.

GHANA

Le travail de la coordination Ghana en 2006 s'est surtout centré sur le travail de cas dans le secteur minier. Un de ces cas est celui de la mine d'or Ahafo de la compagnie américaine Newmont. Le travail sur ce cas commencé en septembre 2005 s'est poursuivi en janvier 2006. Le 31 janvier il a atteint un pic avec la décision du Bureau exécutif de la Corporation financière internationale (IFC) d'accorder un crédit à la compagnie Newmont. Lors d'une investigation qui fut à la base d'un travail intensif de lobby, la coordination Ghana et FIAN Allemagne avaient démontré que l'insuffisance des mesures prises en faveur des 10 000 personnes touchées, spécialement les fermiers qui n'ont pas reçu de terre de substitution, constituait une violation de leur droit à l'alimentation. Cette façon de voir était partagée par un expert indépendant et par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler. Bien que, une semaine avant l'approbation du crédit par le bureau exécutif d'IFC, Newmont se fût engagé à mettre sur pied un programme d'accès à la terre, le gouvernement allemand a voté contre le projet, et les Etats-Unis, la Belgique et la Hollande se sont abstenus. Même si le crédit a été approuvé, l'on peut considérer cela comme un grand succès de FIAN et particulièrement de FIAN-Ghana.

Dans le cas de la mine d'or Iduapriem, une étape importante a été franchie en 2006, à nouveau avec la section allemande. Après l'attaque de fermiers par des forces de sécurité privées et des militaires qui fit un mort parmi les fermiers, FIAN en collaboration avec son partenaire WACAM a pu faire intervenir le Comité consultatif de suivi, le MAG. Le MAG est un organisme chargé de la mise en œuvre du plan d'action de la communauté qui avait été adopté précédemment par la compagnie minière australienne et que AngloGold Ashanti et l'IFC ont finalement repris.

Par ailleurs, des ateliers de formation au travail de cas ont été organisés dans le pays avec le secrétariat international de FIAN. Et des démarches pour la transformation de la coordination Ghana en section à part entière sont en cours.

LE 20ÈME ANNIVERSAIRE DE FIAN

En 2006 a eu lieu le 20ème anniversaire de FIAN. Il a été célébré dans différentes parties du monde. A Heidelberg, le secrétariat international a organisé, tout au long de l'année, des activités pour fêter l'événement. Au programme: des films documentaires et des débats lors du festival latino-américain du film; une série de débats sur le droit à l'alimentation à l'Université de Heidelberg; la participation à des événements publics; une exposition sur les mineurs au Ghana. Le point culminant des célébrations a eu lieu du 11 au 17 septembre avec des événements qui ne se sont pas contentés de célébrer le passé mais d'envisager le futur de FIAN. La semaine a commencé par un séminaire de deux jours qui a réuni des experts des DESC et en particulier du droit à l'alimentation, au niveau national et international. Le troisième jour, le maire de Heidelberg et le vice-président de FIAN ont accueilli 120 participants de différents pays

lors d'un symposium international. Au niveau institutionnel, le Conseil international de FIAN s'est réuni avec l'objectif de définir les nouvelles orientations stratégiques de l'organisation. Une exposition au coeur de la ville avec des œuvres d'artistes locaux a clôturé ce temps de célébration.

L'atmosphère festive de cette semaine était marquée par la présence de celles et ceux qui ont joué un rôle central dans l'histoire de FIAN et son succès et aussi de celles et ceux qui joueront un rôle déterminant dans le futur de FIAN.

Les stagiaires et les volontaires de FIAN ont largement contribué aux célébrations qui ont eu lieu au long de l'année, notamment Bastian Colombaroli, Mihai Doicescu, Maike Gorsboth, Kai-Uwe Koenig et Arthur Mikoleit. Nous sommes aussi reconnaissants aux institutions et entités suivantes qui nous ont apporté leur soutien: FAO; Agenda Bureau, Ville de Heidelberg; Destille; Fair + Quer; Imprimerie Glogner; Télévision de Heidelberg; Banque populaire de Heidelberg et Boulangerie Mahlzahn.

CHRONOLOGIE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET FIAN

1948	– Déclaration Universelle des Droits Humains, art.25: «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant... notamment... pour son alimentation...»
1950	– Convention relative au statut des réfugiés
1966	– Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels – Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
1974	– Conférence mondiale de l'alimentation (CMA), Rome: Déclaration universelle sur l'éradication de la faim et la malnutrition. Art.1: «Tout homme, femme et enfant a le droit inaliénable d'être à l'abri de la faim et de la malnutrition...»
1976	– Le Droit à l'alimentation en vigueur dans le droit international: Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art.11.
1979	– Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
1983	– Réunion du réseau à Genève pour guider le travail sur le Droit à l'alimentation et préparer la fondation, par des représentants de la société civile, d'une organisation des droits humains pour le droit à l'alimentation. – Lancement de la première action urgente de FIAN sur la violation du Droit à l'alimentation «Juvencio MAZZAROLLO», Brésil. – La Commission des Droits de l'Homme commande un rapport sur le Droit à l'alimentation à Asbjörn Eide.
1984	– Conférence Internationale sur le Droit à l'alimentation à Utrecht, Hollande – Livre sur le Droit à l'alimentation par K. Tomasevski et P.Alston. – Assemblée Mondiale de l'Alimentation des organisations de la société civile à Rome pour commémorer la CMA: Le réseau pour le Droit à l'alimentation commence à avoir du poids parmi les organisations de la société civile internationale

1986	– Principes de Limbourg sur les Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) – FIAN International est fondé par le réseau de 1983 – Fondation des sections belge et allemande de FIAN.
1987	– Le rapport d'Asbjörn Eide est présenté aux Nations Unies. – Première réunion du Comité des DESC: réforme de procédure
1989	– Fondation de la section norvégienne. – Le Comité des DESC examine le Droit à l'alimentation en se référant au rapport de Eide. – FIAN obtient un statut consultatif auprès des Nations Unies – FIAN contribue aux Directives du Comité pour les Etats qui ont à présenter un rapport sur le Droit à l'alimentation – Fondation de la section autrichienne de FIAN.
1990	– Fondation de la section suédoise. – Déclaration du Caire sur les droits de l'Homme en Islam, Art.3, 7 &17
1992	– Fondation de la section du Tamil Nadu en Inde. – Déclaration mondiale et plan d'action sur la nutrition, Rome
1993	– Avancées de la Conférence Mondiale de Vienne sur les Droits Humains vers un Protocole Facultatif au PIDESC – la principale demande du travail de lobby de FIAN à la Conférence – et renforcement de l'indivisibilité et de l'universalité des Droits.
1994	– Fondation de la section du Bengale occidental en Inde. – Fondation de la section française.
1995	– Fondation de la section mexicaine.
1996	– Avec l'objectif 7.4, le Sommet Mondial de l'Alimentation entame un processus pour un "Code de conduite sur le Droit à l'alimentation", principal objet du lobby de FIAN depuis 1995. – Célébration du 10ème anniversaire de FIAN à Heidelberg avec Ayala Lasso, premier Haut Commissaire pour les Droits Humains.
1997	– Directives de Maastricht sur les violations des DESC, avec la participation de FIAN.
1998	– Consultations entre la FAO et le Haut Commissaire des Nations Unies sur un Code de conduite sur le Droit à l'alimentation. FIAN y participe en tant qu'observateur.
1999	– Observation Générale n°12 sur le Droit à l'alimentation. FIAN contribue à la rédaction du document de travail. – Fondation de la section du Honduras.
2000	– Création du poste de Rapporteur spécial sur le Droit à l'alimentation. Jean Ziegler est nommé Rapporteur. Etroite coopération avec FIAN. – Fondation de la section brésilienne. – Déclaration du Millénaire des Nations unies.

2001	<ul style="list-style-type: none"> - FIAN avec Pain pour le Monde et le Service de Développement de l'Eglise (EED) présente le premier rapport parallèle sur les obligations extraterritoriales de l'Allemagne et le Droit à l'alimentation au Comité des Nations Unies sur les DESC.
2002	<ul style="list-style-type: none"> - Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome. Création d'un groupe de travail intergouvernemental pour travailler sur des «Directives volontaires sur le Droit à l'alimentation». - Fondation de la section FIAN d'Uttar Pradesh. - Réunion du Conseil International de FIAN à Rome, lobby au Sommet Mondial de l'Alimentation.
2004	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil de la FAO adopte à l'unanimité les Directives sur le Droit à l'alimentation.
2006	<ul style="list-style-type: none"> - Prix de l'œil public. - Fusion des sections de FIAN en Inde en une seule section. - Semaine de célébration du 20ème anniversaire de FIAN à Heidelberg.
2007	<ul style="list-style-type: none"> - Journée Mondiale de l'Alimentation - Droit à l'alimentation
2008	<ul style="list-style-type: none"> - 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

UN BREF REGARD SUR UNE LONGUE HISTOIRE: 20 ANS DE FIAN INTERNATIONAL

Rolf Künnemann

En tant qu'un des fondateurs de FIAN International, et ancien Secrétaire Général, il m'a été demandé de partager quelques souvenirs de la fondation de FIAN et mes sentiments par rapport à son développement depuis lors.

Vraiment, FIAN a été une aventure depuis le tout début. Ceci m'est apparu clairement une fois de plus l'année dernière quand je me suis mis à fouiller dans mes vieux agendas des années 80 pour écrire un texte intitulé «La fondation de FIAN». Ce texte rappelle qu'il y a eu un «réseau pilote» dès 1983 qui a essayé de montrer comment le travail sur le droit à l'alimentation pourrait se développer au niveau international. Le fait qu'un projet pilote ait été nécessaire reflète notre manque d'expérience à cette époque par rapport au droit à l'alimentation. On avait des doutes sur le fait que ce droit humain puisse être utilisé par la société civile. Le «pilotage» a cependant si bien réussi que l'organisation des droits humains FIAN a été fondée. Voilà pourquoi vous êtes en train de lire ce rapport annuel. Dans mon article, je ne voudrais pas m'étendre sur la période de la fondation, mais rappeler quelques caractéristiques du développement de FIAN depuis lors.

Le «réseau pilote» explique pourquoi FIAN à sa création était déjà plus qu'une idée: il y avait déjà des gens dans de nombreux pays qui avaient discuté de la question et avaient déjà essayé différentes méthodologies de travail. Ceci explique pourquoi les premières sections nationales sont apparues très vite après la création, même si FIAN International n'avait pas de subventions - mais vivait de dons (en travail, en espèces et en nature) de ses membres enthousiastes. Les sections nationales de Belgique et d'Allemagne furent créées en 1986, celle de Norvège en 1988, celle d'Autriche en 1989, celle de Suède en 1990. Même si des gens du monde entier résidant en Europe avaient contribué par leur expérience à concevoir FIAN International, le réseau pilote ne s'étendait pas au-delà de l'Europe. Ce n'est qu'en 1988 à partir du moment où deux d'entre nous (Michael Windfuhr et moi-même) ont été au secrétariat International qu'un travail en ce sens a commencé. Michael s'est tourné vers l'ouest et moi vers l'est.

FIAN Tamilnadu a été fondé en 1992, le Bengale Occidental en 1994, le Mexique en 1995. Dans chacune de ces sections, le processus de fondation a pris de 2 à 3 ans. A cette époque, le développement de l'organisation dans le Sud consistait en un travail de coordination entre les gens travaillant dans la section et le secrétariat International : actions urgentes, travail de cas, rapports parallèles. En Europe, les sections de Grande Bretagne et de France ont été fondées en 1992 et 1994. Malheureusement FIAN Grande Bretagne n'a pas survécu.

C'est au début des années 1990, grâce à l'obtention de fonds pour des projets, que FIAN International, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a pris forme. En 1996, FIAN a commencé un projet d'échange avec la Commission Pastorale de la Terre au Brésil. Ce fut une réussite et la collaboration a duré jusqu'en 2005. Cela a conduit à la fondation de FIAN Brésil en l'an 2000. Des années de coopération avec des membres individuels, et plus tard des coordinations, au Honduras et aux Philippines ont conduit à la création de ces deux sections en 1999 et 2000. Uttar Pradesh (Inde) est né en 2002. Depuis lors, il n'y a plus eu de nouvelle section, cependant les collègues du Ghana sont sur le point d'en fonder une. En Inde il y a eu beaucoup de remaniements avec la création de «chapitres» et la construction d'une section indienne unifiée (2006). Le service de ces sections, en plus d'autres activités (voir ci-dessous), a pris beaucoup de temps au Secrétariat International et de nouveaux concepts pour un développement plus régionalisé de l'organisation sont actuellement en discussion.

Combattre les violations du droit à l'alimentation a été une activité clé de FIAN International depuis le début. La "phase pilote" a démontré l'impact positif des campagnes internationales de lettres ciblant les autorités responsables dans le cas de violations au niveau local. De tels succès sont évidemment très motivants pour tous les participants. En 20 ans, FIAN a lancé quelques 460 campagnes de lettres. Près d'un tiers ont eu un impact considérable. Il aurait été utile de connaître à l'avance lesquelles ce serait. Même les interventions les moins réussies ont permis d'améliorer la position de négociation des victimes et de leurs groupes de soutien. Il y a des témoignages émouvants de gens pour qui le travail de cas de FIAN a eu un impact. Bien qu'il y ait une grande variété de violations du droit à l'alimentation, depuis le début FIAN s'est centré sur les cas ayant un rapport avec la terre. FIAN a essayé de répondre au plus grand nombre possible de demandes d'intervention. Ceci a demandé un effort considérable à l'organisation. Cependant ces dernières années, on a ciblé une plus large variété de programmes qui influençaient un choix plus conscient des cas. Depuis fin 1990, FIAN a aussi élargi sa boîte à outils pour le travail de cas. En plus du travail classique "à longue distance" des groupes de FIAN (écrire des lettres, demander de l'information, faire du lobby externe), on a accordé plus d'importance aux missions internationales sur le terrain, aux réunions avec des autorités responsables et à la présentation de cas aux Nations Unies. Le travail de cas est délicat et une information sérieuse est un ingrédient clé. Je suis heureux que FIAN n'ait fait aucune faute au niveau des faits ou des stratégies lors de ses interventions durant ces 20 dernières années.

Parallèlement au travail de cas, la promotion du droit à l'alimentation fut identifiée comme un sujet d'importance. A cette époque, la référence au droit humain à l'alimentation était une innovation, et ce droit humain, avec d'autres droits économiques, sociaux et culturels, était presque absent de la sphère politique, de la société civile et même des cercles des droits humains. FIAN a commencé tôt dans sa vie à cibler le système des Nations Unies et en particulier le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels. En 1984, notre réseau pilote a rencontré pour la première fois, à une conférence sur le Droit à l'alimentation à Utrecht, quelques rares juristes internationaux qui avaient lancé le sujet dans leur propres sphères. Depuis lors FIAN est toujours resté en dialogue étroit avec des experts juridiques. Les années de fondation de FIAN ont aussi été les années où le Comité des Nations Unies a subi une réforme structurelle qui l'a rendu semblable à son comité frère sur le Pacte des Droits Civils et Politiques. FIAN a commencé à participer à ce travail et a contribué en 1989 aux nouvelles lignes de conduite pour les Etats en matière de droit

à l'alimentation stipulé dans le Pacte. La même année (seulement 3 ans après la fondation) FIAN a obtenu un statut consultatif auprès des Nations Unies. Au début des années 90, FIAN a commencé à établir des rapports parallèles. En 1994, les rapports parallèles sur le Kenya et le Mexique ont eu un impact majeur sur le Comité. Depuis lors FIAN a continué à présenter des rapports.

Un point important pour FIAN a été le Protocole Facultatif au Pacte, afin de parvenir à un droit de plainte aux Nations Unies au sujet des violations du Pacte. En 1992, FIAN a écrit (conjointement avec la Coalition Habitat International) le premier projet de Protocole Facultatif. Le protocole était aussi au cœur de notre lobby à la Conférence de Vienne sur les Droits Humains en 1993, où nous avons été représentés par une délégation importante et bien organisée. La conférence a finalement renforcé le mouvement pour un tel protocole. Depuis lors, la discussion a lieu au niveau politique et FIAN y travaille encore, et nous sentons que nous sommes près de réussir. En 1995, FIAN a commencé à travailler sur un Code de Conduite sur le droit à l'alimentation. Ce fut notre demande politique au Sommet Mondial de l'alimentation de 1996. Le Sommet a inclus cette perspective de Code de Conduite à l'objectif 7.4 de sa Déclaration en tant que travail à poursuivre.

En 1996, FIAN a célébré son 10ème anniversaire avec, comme invité spécial, le Haut Commissaire des Droits Humains, Ayala Lasso. FIAN a contribué en 1999 au Commentaire Général n°12 sur le Droit à l'alimentation. Le Sommet Mondial sur l'Alimentation " Cinq Ans après " qui a eu lieu en 2002 a vu une délégation impressionnante de FIAN à Rome où la réunion du Conseil International de FIAN avait lieu en même temps ; il ne s'agissait pas vraiment d'une coïncidence. Ce Sommet de 2002 a instauré un groupe de travail intergouvernemental pour développer les « Lignes de Conduite sur le Droit à l'Alimentation ». Depuis lors FIAN a été largement impliqué à la fois pour coordonner la contribution des ONG et pour faciliter le travail des gouvernements dans une série d'ateliers et de négociations du groupe de travail intergouvernemental. En 2004, les Lignes de conduite ont été adoptées par la FAO. Elles sont maintenant utilisées par FIAN qui travaille avec l'Unité du Droit à l'Alimentation de la FAO pour avancer dans le suivi des standards internationaux disponibles pour le droit à l'alimentation.

Lancer un défi aux politiques des Etats à partir d'une perspective de droit à l'alimentation à travers des campagnes, voilà qui s'est fait au milieu des années 80 sur le thème de l'aide alimentaire dans le contexte de la campagne "Pour le Droit des Peuples à se nourrir eux-mêmes". En 1997, la Conférence Internationale de FIAN à Paris a jeté les bases de la Campagne Globale sur la Réforme Agraire conjointement à la coalition internationale des paysans La Via Campesina. C'est la principale campagne de FIAN International depuis lors qui lance un défi à la façon dont la Banque Mondiale aborde la Réforme Agraire. Cela a eu pour résultat de remettre ce thème à l'ordre du jour des pays et des cercles.

Durant ses premières années, FIAN a été tellement orienté vers l'action qu'il croyait exclusivement dans l'apprentissage par l'action. On considérait que toutes les activités de FIAN structuraient naturellement les capacités de la société civile par rapport à l'alimentation en tant que droit humain et il n'y avait pas de programme d'éducation de FIAN sur le droit à l'alimentation. Au début des années 90, FIAN a reconnu de plus en plus que la formation nécessite des efforts spéciaux et en 1995 ceci a été abordé dans une Conférence internationale de FIAN sur "Education et formation" à Bury St Edmunds, Grande-Bretagne. Depuis lors les ateliers de FIAN sur la formation au droit humain à l'alimentation dans la société civile ont représenté une grande partie de l'activité de FIAN dans de nombreuses parties du monde. Ces dernières années, de tels ateliers ont aussi ciblé les Cours suprêmes, des juristes et des avocats.

Au long de son histoire, FIAN a dû faire des choix judicieux pour élargir prudemment sa sphère d'activités. C'est ce processus graduel qui a conduit aux 5 programmes stratégiques du Conseil International de 2006 et à la stratégie de genre - avec une vue claire de la méthode réussie de FIAN, qui combine le travail de cas et le travail de lobby.

La situation du droit humain à l'alimentation dans le monde est aujourd'hui critique - et l'organisation sera confrontée à des défis plus grands dans les années à venir - comme le thème des obligations extra-territoriales. FIAN peut compter sur des membres de plus en plus nombreux et enthousiastes, sur un Comité Exécutif International expérimenté et sur la détermination du nouveau Secrétaire Général récemment nommé. Durant les deux dernières décennies, des choses se sont améliorées pour le droit à l'alimentation comme droit humain. Le droit humain à l'alimentation est devenu un terme majeur de référence et un outil de travail dans des organisations importantes de la société civile et dans les mouvements sociaux, dans des organisations intergouvernementales, et chez un certain nombre de gouvernements. Il y a des raisons d'espérer que ceci suscitera la volonté politique - ainsi que les institutions et les mécanismes - pour la réalisation complète du droit à l'alimentation.

COMMENT ACCELERER LA MISE EN OEUVRE DU DROIT A L'ALIMENTATION AU NIVEAU D'UN PAYS?

Séminaire d'experts les 11 et 12 Septembre 2006

FIAN-International en collaboration avec la FAO et l'Institut Max Planck de droit public comparé (Allemagne) a organisé un séminaire d'experts sur les défis dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation au niveau national. Un certain nombre de principes en relation avec les Directives volontaires de la FAO sur le droit à l'alimentation adoptées en 2004 et des dispositions du droit international ont étayé le programme. Des experts des droits humains, des universitaires, des gens de terrain de la société civile et des représentants des gouvernements de plusieurs régions ont participé au séminaire et exploré plusieurs sujets:

– LE ROLE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DANS LE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'ALIMENTATION. QUEL SOUTIEN AUX POLITIQUES NATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PART DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX?: LE DROIT A L'ALIMENTATION DANS LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

Asbjørn Eide, Institut norvégien des Droits Humains; Margret Vidar, Coordinatrice intérimaire de l'unité sur le droit à l'alimentation (FAO); Rüdiger Wolfrum, Directeur de l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international

– COMMENT ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT A L'ALIMENTATION AU NIVEAU NATIONAL ? OPPORTUNITES ET DEFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL

Arne Oshaug, Université de Nutrition Askerhus; Flavio Valente, Rapporteur National sur le droit à l'alimentation, Brésil; Michael Windfuhr, FIAN International; Hannah Owusu Koranteng, Secrétaire de WACAM; Jesús Garza, FIAN-Honduras; Christian Courtis, CIJ - Commission Internationale de Juristes

– QUESTIONS EN JEU DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'ALIMENTATION

Sigrun Skogly, Université de Lancaster; Christophe Golay, Conseiller du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation; Fons Coomans, Université de Maastricht; Joseph Schechla, Habitat International; Yves Berthelot, Comité Français pour la Solidarité Internationale; Kerstin Mechlem (FAO - Bureau juridique / MPI); Wenche Barth-Eide (Université d'Oslo, Ecole nordique de Nutrition), George Kent, Université de Hawaii, Institut des Sciences politiques; Renate Schüssler, Coordinatrice pour le Genre, FIAN-International, Ujjaini Halim, IMSE - Institut de motivation au travail indépendant - Calcutta et FIAN International, Abigail Booth, Institut Raul Wallenberg - FIAN-International

FIAN rédigera en collaboration avec la FAO un rapport de ce séminaire contenant une série de recommandations.

LES DROITS HUMAINS POUR COMBATTRE LA FAIM: DEFIS A L'HEURE DE LA GLOBALISATION.

Symposium international, 13 septembre 2006

Renforcer la réalisation du droit à l'alimentation et la mobilisation de tous les acteurs compétents dans la lutte contre la faim chronique, voilà quel était un des objectifs du symposium international «Les droits humains pour combattre la faim: Défis à l'heure de la globalisation».

Ce symposium était organisé pour commémorer officiellement le 20ème anniversaire de FIAN avec plus de 120 participants du monde entier: des représentants d'organisations internationales, nationales, gouvernementales et de développement, d'ONG, de mouvements sociaux, de communautés locales, d'institutions juridiques et universitaires. Toutes les sections de FIAN d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe y étaient représentées. Ce symposium a eu lieu à un moment important, à une date proche du Sommet mondial de l'alimentation qui allait avoir 10 ans et devait se réunir du 30 octobre au 4 novembre 2006.

Lors de la session d'ouverture, Alexander Müller (Assistant Directeur Général de la FAO), Asbjørn Eide (Institut Norvégien des Droits Humains), Sigrun Skogly (Université de Lancaster), et Flavio Valente (Rapporteur National sur le droit à l'alimentation au Brésil), échangèrent des points de vues sur l'application du droit à l'alimentation et son suivi. Les débats mirent tous en évidence que la faim chronique persistante est un problème structurel qui touche principalement la population rurale, et notamment les petits paysans qui n'ont pas accès aux ressources qui leur permettraient de se nourrir eux-mêmes. L'étape de mise en œuvre des Directives Volontaires (DV) pose de nouveaux défis à la FAO qui travaille principalement avec les gouvernements. La mise en œuvre des DV exige des changements institutionnels et politiques conséquents au niveau national et international pour stimuler, par exemple, la réforme agraire et des formations en politique. Les Etats devraient profiter de toutes les occasions pour impliquer les gouvernements internationaux et locaux, les partenaires sociaux et les ONG dans ce processus afin d'aider à l'établissement de modèles participatifs et de mécanismes de suivi.

Le Directeur des Droits Humains de FIAN, Rolf Künemann, mit en évidence les étapes qui ont été importantes pour FIAN en rappelant que c'est une organisation internationale des droits humains qui s'est développée au début des années 1980, à une époque où les droits économiques, sociaux et culturels étaient encore une utopie. Les sections de FIAN et les organisations partenaires présentèrent des cas au nombre desquels, des décès par inanition en Inde (Ravi Kumar, FIAN Andhra Pradesh), les conséquences des industries minières au Ghana (Hannah Owusu-Koranteng WACAM; Mike Anane, FIAN Ghana), les impacts des accords de libre-échange sur les producteurs de lait en Equateur (Frank Brassel, SIPAE), et le combat journalier pour l'accès à la terre au Brésil (Irio Luis Conti, FIAN Brésil). Ces cas démontrèrent que les violations sont le résultat d'injustes systèmes de distribution des ressources ou de leur absence, de l'insuffisance ou de l'absence de consultation des personnes touchées par les accords politiques et les accords commerciaux, de l'inefficacité des mécanismes de plainte et d'un manque de volonté politique des gouvernements.

Les orateurs mirent l'accent sur l'urgence de futures stratégies pour la réalisation du droit à l'alimentation. Eibe Riedel (Comité des Nations Unies sur les DESC), Joseph Schechla (Habitat International), Hannah Owusu-Koranteng (WACAM Ghana), Nico Verhagen (La Via Campesina), Michel Doucin (Ambassadeur des Droits Humains, France), et Volker Röben (Institut Max Planck) échangèrent leurs points de vue sur des méthodes pour promouvoir et renforcer le droit à l'alimentation dans les systèmes nationaux; sur l'efficacité de la diplomatie entre gouvernements pour faciliter ce processus et contribuer à la mise en œuvre de procédures internationales et nationales en vue de la justiciabilité, telles que le Protocole Facultatif au PIDESC ; sur une série de normes pour suivre les actions des multinationales; sur la prise en compte des droits des paysans dans le droit à l'alimentation, et sur la coopération avec les bases et les gouvernements pour former des gens pour le suivi de ces questions politiques.

Ce qui a prédominé dans les débats, ce sont les préoccupations par rapport aux responsabilités des acteurs non-étatiques qui travaillent dans d'autres pays, aux accords de commerce qui incluent les semences et les organismes génétiquement modifiés et à la transparence dans l'orientation future des réformes agraires et foncières dans le sud.

Sigrun Skogly, Présidente de FIAN International, a déclaré en conclusion: «... le droit à l'alimentation est une question juridique et politique. C'est un sujet de combat politique pour obtenir des critères juridiques qui soient reconnus et appliqués. Le succès se trouve dans la réalisation de ces droits à un même niveau de priorité que pour les droits civils et politiques. Les DV sont un outil, mais elles ne changeront rien si elles ne sont pas sérieusement appliquées. Les efforts des institutions internationales ne seront fructueux que si celles-ci coopèrent avec les communautés d'experts et la société civile.»

CONSEIL INTERNATIONAL DE FIAN À HEIDELBERG

Du 14 au 17 septembre 2006, plus de 40 délégués représentant les sections et coordinations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe ont participé à la réunion du Conseil International de FIAN à Heidelberg. L'objectif était de définir la stratégie de FIAN pour les années 2007-2010 et d'élire un nouveau Comité exécutif international. Le Conseil se réunit tous les deux ans et il coïncidait cette fois avec les 20 ans de l'organisation.

A la lumière du symposium international qui avait eu lieu la veille et de la réception pour célébrer le vingtième anniversaire de FIAN, le Conseil International a reconnu que l'organisation avait parcouru un long chemin pour faire avancer le droit à l'alimentation, ainsi que le démontrent les réussites: FIAN a apporté son soutien à des victimes du droit à l'alimentation dans des cas concrets et a contribué à une clarification de ce droit.

La réalisation du droit à l'alimentation et les obligations des Etats qui en découlent sont un énorme défi pour FIAN. Le défi est d'arriver à un monde sans faim où l'accès à la nourriture en dignité serait garanti à chaque personne. FIAN a eu un rôle pionnier dans la promotion du droit à l'alimentation dans la société civile et au-delà. L'on accorde au droit à l'alimentation beaucoup plus d'importance que jamais auparavant et cependant il n'est pas toujours mis en œuvre. Des contextes politiques changeants au niveau national et international représentent à la fois des opportunités et des risques pour FIAN ainsi que l'a mentionné le secrétaire général Michael Windfuhr dans son discours d'adieu.

Pendant près d'un an, des consultations régionales et nationales ont eu lieu au niveau de l'organisation afin d'identifier des programmes et intégrer une stratégie de genre dans le planning stratégique de FIAN et les priorités pour 2007-2010. Les représentants des sections se sont finalement mis d'accord sur 5 programmes: l'accès des paysans à la terre et aux ressources productives; le droit à l'eau; les obligations extraterritoriales; le suivi des politiques des Etats sur le droit à l'alimentation; la justiciabilité. Ces programmes intègrent aussi la dimension de genre: toutes les aires du travail de FIAN sont concernées de même que les activités plus spécialement centrées sur les femmes. Les délégués ont élu Sigrun Skogly (Royaume Uni) présidente de FIAN, Jesús Garza (Honduras) vice-président, Georg Näger (Germany) trésorier. Les autres personnes qui ont été élues membres du Comité exécutif international sont Ujjaini Halim (Inde), Frank Brassel (Allemagne/ Equateur), Irio Conti (Brésil), Mike Anane (Ghana), Abigail Booth (Suède) et Ria Teves (Philippines).

Malgré un emploi du temps très serré, le Conseil International s'est déroulé dans une atmosphère cordiale et productive. Les délégués se sont réjouis de l'opportunité d'échanger des idées et de comparer la situation de leurs sections et coordinations. Après les discussions sur les nouvelles cibles thématiques des activités de FIAN, le CI s'est intéressé aux défis futurs concernant l'infrastructure de l'organisation. Tous les participants ont particulièrement souligné l'importance de nouvelles structures pour renforcer la communication et l'interaction entre les sections. Il a été demandé au Comité exécutif nouvellement élu d'amorcer et de

coordonner un processus de développement de l'organisation en matière de régionalisation et décentralisation qui soit participatif. D'autres points importants de discussion ont été les suivants: le travail de cas, les actions urgentes et les campagnes de lettres.

La célébration de l'anniversaire de FIAN par le CI eut lieu en soirée dans une atmosphère cordiale. Ce fut l'occasion de repenser à deux décennies de lutte pour la réalisation du droit à l'alimentation. On rappela des anecdotes sur les premières années de FIAN dont le bureau se trouvait à l'époque dans le sous-sol de la maison d'un membre non loin de Heidelberg. Ce fut l'occasion pour les délégués de mieux connaître le travail journalier du Secrétariat international. Du vin local, une cuisine internationale, de la musique et des danses ont ensuite transformé la soirée en vraie fête d'anniversaire. Les délégués du Conseil international et les membres du secrétariat international ont remercié le secrétaire général sortant, Michael Windfuhr, pour son énorme contribution au développement de FIAN International et à la clarification internationale du droit à l'alimentation. Michael a quitté le secrétariat international après 18 ans de travail.

SOUVENIRS DE ROTENBERG: FONDATION DE FIAN-INTERNATIONAL LE 7 JUIN 1986.

Le château de Rotenberg est un petit château à flanc de colline qui surplombe le village de Rotenberg à environ 20 km au sud de Heidelberg, en Allemagne. En 1986, c'était une sorte d'auberge de jeunesse, avec plusieurs lits par chambre. Ce n'était pas un problème d'être à plusieurs par chambre, puisque beaucoup se connaissaient et que l'humeur était excellente. Le seul "expert international" présent était Katarina Tomasevski, aussi lui avons-nous trouvé une chambre pour elle seule dans la tour du château.

La majorité des membres fondateurs coopéraient déjà depuis deux ou trois ans au sein d'un réseau pilote. Les mois précédents, le réseau avait pu, à l'occasion de la conférence de Uppsala en Suède (1985), parvenir à un accord sur de nombreux points relatifs à la conception de la nouvelle organisation. Sur base de ce document – et des statuts de Amnesty international- nous avons préparé des documents de travail détaillés que nous avons envoyés à tous. Nous avons aussi dépensé pas mal d'argent pour payer un avocat spécialisé pour vérifier la cohérence avec la législation allemande.

Il n'avait pas été facile de trouver des fonds pour organiser la conférence. Nous avons donc organisé en même temps un séminaire sur les droits fonciers et les droits des travailleurs agricoles. La plupart des coûts étaient couverts par les fonds propres du réseau. Le tiers du budget fut absorbé par les quatre traducteurs. Nous avons eu la chance que le logement et la nourriture ne coûtent pas cher et que la plupart des frais de transport soient pris en charge par les participants. La plupart d'entre eux vivaient en Allemagne et les autres étaient de passage dans le pays à cette date. Malgré le faible budget, la conférence fut vraiment internationale, avec des gens de 13 pays des 5 continents: Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Finlande, France, Allemagne, Ghana, Norvège, Philippines, Suède et Yougoslavie.

Katarina était la personne ressource pour le droit à l'alimentation. Lot Felisco et Bobby Propongo des Philippines ainsi qu'Elio Scheffler du Brésil partagèrent leurs connaissances sur les droits fonciers et les droits des travailleurs ruraux. Le séminaire eut lieu le matin. La fondation commença l'après-midi après le déjeuner. Per-Ake Wahlström assumait la présidence. Le premier point à l'ordre du jour était la discussion des statuts de FIAN. Grâce à la minutieuse préparation du document de travail, on parvint vite à un large accord. Il restait cependant quelques points à éclaircir et des amendements à étudier, et cela prit du temps. La rédaction des statuts fut terminée après le dîner. Per-Ake demanda alors qui était d'accord de fonder FIAN International selon ces statuts. 24 personnes levèrent la main. Per-Ake déclara alors que FIAN-International était fondé et demanda à ceux qui avaient levé la main de signer les statuts.

Suivit l'élection du premier Comité exécutif international de FIAN (CEI) par les membres fondateurs. Le vote se fit par tour. Le premier président fut Per-Ake Wahlström (Suède), le vice-président Roger Plant (Grande-Bretagne), le trésorier Harald Rohr (Allemagne). Les autres membres étaient Sigrun Skogly (Norvège), Stéphane Jost (France) et Petra Sauerland (Allemagne). Per-Ake Wahlström convoqua une première réunion du CEI pour le lendemain. La conférence déterminait alors le montant des cotisations pour les membres individuels et les futures sections nationales et discuta de la façon de faire connaître FIAN. La réunion se termina après 22 heures par un appel à élargir le nombre de membres individuels et à former des sections nationales.

